

Séance du 12 octobre 2021 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Madame Nathalie KELLER, Conseillère municipale

- | | |
|---|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 21991 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021 | p. 21991 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 21993 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 21994 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 21994 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|--|----------|
| 6) Approbation du budget de fonctionnement annuel 2022, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter [projet de délibération 2342] | p. 21995 |
| 7) Onex - Micro-territoires : expérimentations - Crédit Fr. 248'000.00 [projet de délibération 2344] | p. 22003 |
| 8) Projet de modification des limites de zone N°30'208 - Création d'une zone de développement 4A [projet de délibération 2345] | p. 22012 |

PROJET DE MOTION

- | | |
|--|----------|
| 9) Pour du matériel sportif accessible à tous [projet de motion 384] | p. 22017 |
|--|----------|

PROJET DE RÉSOLUTION

- | | |
|---|----------|
| 10) Pour une politique active d'acquisition foncière [projet de résolution 246] | p. 22019 |
|---|----------|

AUTRES PROPOSITIONS

- | | |
|--|----------|
| 11) ACG - Décision de l'AG du 15.09.2021 concernant :
-l'octroi, par le Fonds intercommunal, au SIACG, d'une subvention de 2.2 millions de francs pour l'acquisition et l'implémentation d'un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) destiné aux 44 communes membres | p. 22026 |
| 12) Propositions individuelles et questions | p. 22026 |

**La Présidente
Nathalie KELLER**

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DELÉVAUX, DIOP, GIROUD, KELLER, MASÉ, RUIZ, SCHMIDT-MESSINA, VESELI, WICKI, Conseillères municipales

Messieurs ABBÉ-DECARROUX, AMBORD, BOYER, D'ARCANGELO FRANCO, GAUTHIER, ISCHER, JOUADI, LAPALUD, PALMAN, PASCHE, PASQUIER, PETERSCHMITT, PRAT, RITTER, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Messieurs MOSCHELLA, FUSCO, Conseillers municipaux

Assistant à la séance : Mesdames Anne KLEINER, Maire, Carole-Anne KAST et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives

La Présidente (EVL) : Mesdames et Messieurs, bonsoir ! Bienvenue à cette séance que j'ouvre, il est 19 heures et une minute.

Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Je vous prie d'insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite au début de la séance. J'attire votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. Ils ne doivent pas quitter cette salle.

Est-ce que tout le monde a mis son badge. Il y a... Je vois que chez du côté des socialistes à mon avis, tout le monde n'a pas mis son badge.

Mesdames, Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence, ah... Je n'avais pas vu Madame YUNUS EBENER est arrivée. Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire et Mesdames Carole-Anne KAST et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives. Je salue également Alain WALDER, secrétaire général et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance, Monsieur David MOSCHELLA et Monsieur Gérard FUSCO.

Aujourd'hui, 12 octobre 2021, on fait un tout petit saut en arrière de deux mois et neuf jours, 3 août mais il y a 524 ans, 90 hommes sur trois caravelles s'apprêtaient à partir de Palos, l'actuel port de Séville, la Pinta, la Santa Maria, la Niña, pour rejoindre les Indes pensaient-ils mais par la route ouest, par l'océan Atlantique. Dirigés par le tout nouvel amiral de la mer Océane, Christophe COLOMB.

Et c'est bien le 12 octobre 1492 qu'ils touchèrent terre à Guanahani rebaptisée San Salvador. C'est une île de l'archipel des Bahamas. Certains historiens estiment que cet acte nous a fait passer du Moyen-Âge à la Renaissance.

12 octobre 1492, à ce moment-là Christophe COLOMB pensait avoir touché les Indes. Le pensa-t-il tout le temps ? C'est un grand point d'interrogation. Une année avant sa mort, le 20 mai 1506, il écrit une lettre à son fils, Diego : « Parlant de ses voyages et la découverte d'une Terra Incognita ». Il a tout au moins eu l'intuition qu'il ne s'agissait pas des Indes mais d'un nouveau continent.

Il faudra attendre un an après sa mort pour que l'aventurier, navigateur et cartographe florentin Amerigo VESPUCCI découvre qu'en fait il s'agit bien d'un nouveau monde et pas des Indes. Le monde oubliera ces 90 hommes courageux et donnera le nom à ce nouveau monde, sorti du prénom de VESPUCCI, America, décliné au féminin pour respecter l'Europe et l'Asie qui étaient également au féminin.

Petite pensée aujourd'hui pour ces 90 hommes courageux partis dans l'inconnu total pour découvrir un nouveau monde.

Sans transition, je vous annonce que notre sortie du Conseil municipal aura lieu le week-end du 14 et 15 mai 2022. Le thème sera « Racines Suisses, entre mythes et réalités ». Il s'agira d'un voyage au centre de la Suisse évidemment, où nous irons visiter des choses que je pense que peu ont visité, un très vieux domaine à Schwyz notamment et des choses que vous avec probablement très peu visité.... dans un hôtel de charme. Je vais aller le

tester le mois prochain avec mon mari pour être sûre que ce soit un hôtel comme je veux. Un petit hôtel de charme au centre de la Suisse.

Je vous demanderais d'ici la séance de décembre de vous inscrire pour ceux qui souhaitent venir parce que ces hôtels étant très petits, on occupe une grande partie de l'hôtel. Je suis obligée de m'y prendre assez en avance pour savoir combien de personnes nous serons.

1) Approbation de l'ordre du jour

La Présidente (EVL) : Que celles et ceux qui approuvent l'ordre du jour le fassent en levant la main, s'il vous plaît.

Merci, je crois que c'est l'unanimité je n'ai pas vu.. J'ai vu toutes les mains se lever.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (24 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021

La Présidente (EVL) : Que celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal lèvent la main.

Monsieur PRAT.... Point 1 ou point 2 ? Point 2

M. PRAT (S) : Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord si tout le monde a entendu ce que vous avez dit au tout début de la séance, cela confirme ce que j'ai dit la séance passée, que l'Amérique est un continent.

Ceci dit, je souhaite à la page 21927 du procès-verbal, il faudra faire 2 corrections.

La Présidente (EVL) : Quelle page ?

M. PRAT (S) : 21927

La Présidente (EVL) : 21927 Ok

M. PRAT (S) : Donc, au deuxième paragraphe, la ligne, c'est marqué que la commune va faire des chaos mais le texte original c'était « oblige la commune à faire des travaux dans les giratoires».

La Présidente (EVL) : Je suis désolée mais je ne comprends pas ce que vous me dites. Vous êtes à quel paragraphe ?

M. PRAT (S) : Au deuxième.

La Présidente (EVL) : D'accord, « au fil des années les véhicules ont changé » ce paragraphe ?

M. PRAT (S) : Non, non, non plus haut, c'est le premier ça commence la

La Présidente (EVL) : Oui mais moi je n'ai pas ça à la page 21927. Ah oui d'accord. « La commune va faire un.. oui?

M. PRAT (S) : Et au troisième paragraphe, euh.... Dans les deux dernières lignes, c'est marqué « pour que les habitants de la commune puissent bénéficier des transports publics. ».

La Présidente (EVL) : Oui pas d'un effort public.

M. PRAT (S) : Plus confortables, plus écologiques, plus performants le tout au pluriel.

La Présidente (EVL) : Oui, d'un transport ... de transports publics et pas d'un effort public, c'est ça ?

M. PRAT (S) : Oui.

La Présidente (EVL) : Ok.

M. PRAT (S) : Et plus loin, à la page 21977.

M. PRAT (S) : Au deuxième... Excusez-moi de l'intervention... Au deuxième paragraphe. C'était un sanglant "s-a-n" au départ a mis fin à la réforme

La Présidente (EVL) : Ah oui, un sanglant et pas un cinglant. Oui

M. PRAT (S) : Oui ... Mets fin au gouvernement du Président ALLENDE.

La Présidente (EVL) : Sanglant coup d'État met fin au... oui ... au gouvernement et pas au couronnement du président...

La Présidente (EVL) : Au gouvernement populaire du Président ALLENDE.

M. PRAT (S) : Donc c'est ça, c'est tout ça !

La Présidente (EVL) : C'est bon ?

M. PRAT (S) : Merci Madame la Présidente, c'est bon oui.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur PRAT. J'ai fait les corrections.. Effectivement...

Je reviens donc au point 2 de l'approbation du procès-verbal corrigé de cette séance du 14 septembre 2021, que celles et ceux qui l'approuvent lèvent la main.

Ok, merci. C'est unanimité.

Le procès-verbal corrigé est approuvé à l'unanimité des présents (24 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente (EVL) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.
- La question écrite QE/108 " Décorations lumineuses publiques pour les fêtes de fin d'année" de Monsieur David MOSCHELLA
- La question écrite QE/109 " circulation sur le trottoir de la route de Chancy" de Monsieur Guy SUCHET

Vous trouverez sur CMNet le courrier de la Fédération des centres de loisirs et de rencontres. Ensuite, je vais faire circuler, il est là, le tableau des vice-présidences des locaux de votes 2022 et je vous demanderais pour ceux qui n'ont pas encore rempli de bien vouloir le faire ou alors si vous ne voulez pas participer, de demander un autre collègue si vous passez votre tour, mais de remplir ce tableau qu'on puisse doit fournir un tableau des votes 2022 correctement rempli. Merci.

*Arrivée de Madame Marta GIROUD à 19H12
 Arrivée de Madame Marine DELEVAUX à 19H15
 Arrivée de Madame Arta VESELI à 19h15*

4) Communications du Conseil administratif

La Présidente (EVL) : Qui prend la parole en premier ?
Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors moi j'ai quelques annonces à vous faire. Une première annonce concerne la passerelle, les travaux ont pris un peu de retard sur cette passerelle, parce qu'il y a des petits soucis d'ancrage dans la partie de Vernier. Donc ils travaillent là-dessus.

Une deuxième communication, c'est qu'il y a un dépassement d'environ Fr. 31'000.00 sur le compte de l'entretien des véhicules lourds de la voirie. Cela vous sera expliqué au moment des comptes. Mais il y a eu des pannes prévisibles comme le cylindre de frein. On a aussi dû remplacer des pièces usées de la grue et ça, ça a coûté extrêmement cher. On a aussi dû remettre en état la presse de la benne à ordures du camion.

Un troisième point, cela concerne le projet de délibération que vous avez voté en juin, pour deux véhicules.

Le premier véhicule concerne la police municipale et puis il y avait aussi un véhicule pour les jardiniers avec une motorisation au gaz. Et en fait, au moment où on a voulu commander le véhicule pour les jardiniers eh bien il y a le fournisseur, le seul fournisseur qui le fabriquait, vraisemblablement pour des raisons de rentabilité, il ne le fabrique plus donc on a dû se rabattre sur un véhicule à motorisation thermique.

On a beaucoup cherché pour essayer de le remplacer avec un véhicule plus propre, on a aussi pris le contact avec les autres communes et les autres communes se trouvent dans la même situation que nous, par exemple Meyrin, ils se sont aussi rabattus sur cet autre véhicule.

Maintenant, je vous communique au fur et à mesure aussi d'une demande d'une installation d'une communication mobile existante pour le compte de Swisscom. Vraisemblablement c'était une demande pour la 5G. Alors nous, systématiquement, on s'oppose typiquement là il y a eu une demande sur la route du Grand-Lancy. Nous nos préavis sont toujours négatifs mais voilà on ne sera pas forcément suivi.

Merci Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci Madame YUNUS EBENER. Je n'ai plus de paroles demandées du Conseil administratif ce sont les seules communications. Très bien, merci mesdames.

5) Questions sur les points 3 et 4

La Présidente (EVL) : Non, ok, on va passer au projet de délibération point 6.

6) Approbation du budget de fonctionnement annuel 2022, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération 2342)

La Présidente (EVL) : Qui s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Très bien, on entre en matière. Je passe la parole, j'imagine, à Madame Kast.

Mme KAST : Merci, Madame la Présidente. Donc comme à l'accoutumée je vais vous passer la petite présentation des éléments clés du projet de budget 2022 de la Ville d'Onex.

Je vais néanmoins vous en dire quelques mots plus génériques avant de passer aux différents éléments, dont vous pourrez retrouver l'esprit dans l'exposé des motifs qui vous a été adressé avec le projet de délibération.

Les mots-clés d'abord de ce budget sont : équilibre. Certes mais dans la douleur, je dois dire puisque l'exercice d'équilibre du budget 2022 de la Ville d'Onex fut véritablement extrêmement difficile. Nous sommes néanmoins parvenus à atteindre cet équilibre au prix d'arbitrage constant, je crois que vous pourrez demander à mes collègues et moi-même mais nous n'avons absolument rien laissé passer.

Nous avons demandé aussi aux services de faire un budget je dirais aussi proche de la réalité que possible mais aussi ambitieux que nécessaire. C'est-à-dire qu'il n'y a aucune marge de sécurité dans ce budget et je pense que c'est juste de le faire comme ça dans la mesure où comme on a pu le constater les autres années, ces budgets strictement équilibrés finalement aboutissent à des comptes largement bénéficiaires pour différentes raisons que nous pourrons examiner au moment des comptes mais je crois que si on prend l'exercice des 15 ou voire même des 20 dernières années, la règle est claire c'est difficile d'équilibrer, ce n'est pas difficile d'arriver à des comptes positifs.

Donc nous sommes partis de ce principe-là et nous avons donc demandé à tout le monde véritablement d'estimer les besoins au plus juste et de prendre le risque peut-être qu'il puisse y avoir quelques petits dépassements de ci, de là, plutôt que de prévoir des marges de sécurité pour faire les bons élèves au moment des comptes mais de devoir renoncer à des projets ou à des prestations absolument nécessaires pour la population par peur de ne pas avoir les marges de sécurité nécessaires.

Nous avons un budget qui n'est pas un budget de restriction, les mécanismes salariaux sont garantis, nous avons même pu avoir un petit nombre de nouveaux postes ou de variations de taux d'activité. Ceci est possible effectivement, grâce à une gestion extrêmement rigoureuse et grâce aussi à des amortissements complémentaires, exercices que nous faisons maintenant depuis quelques années et que nous espérons bien pouvoir vous représenter à la session de décembre, comme à l'accoutumée également comme nous l'avons fait les trois dernières années maintenant.

Maintenant quelques précisions, maintenant qu'on est sur l'esprit, donc que vous pourrez suivre sur la présentation en annexe. Est-ce qu'on peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît ? Merci.

Quelques éléments clés du budget 2022 au niveau des charges, donc ce powerpoint vous sera à disposition à l'issue de la séance évidemment.

Vous voyez que les charges de personnels augmentent de 1.29% par rapport à 2021, ce qui représente 2.3 nouveaux postes, ce qui représente essentiellement un poste à l'urbanisme, chargé de projet à l'aménagement et un poste d'assistant social à l'administratif. C'est un nouveau métier pour le service social, santé et enfance, plus un nouveau poste petit taux pour le soutien administratif au service technique.

C'est-à-dire à la fois pour les services de l'aménagement, de l'exploitation, et du développement durable qui sont regroupés au même endroit et qui partagent et qui mutualisent les prestations administratives.

Les autres variations sont dépendantes essentiellement des variations sur le personnel, donc il s'agit des cotisations patronales, je ne vais pas m'étendre là-dessus. Par contre les biens services et autres charges d'exploitation diminuent, c'est une petite diminution de 1.41% comparativement à l'importance de la rubrique qui elle pèse plus de Fr. 10'000'000.00. Mais nous avons, vous voyez que c'est aussi sur ce genre de lignes que nous avons fait des efforts spécifiques.

Les amortissements du patrimoine administratif diminuent un peu pour atteindre Fr. 4'553'680.00, ce qui détermine notre autofinancement. La légère diminution des amortissements en comparaison du budget c'est un certain équilibre entre ce qu'on a pu terminer en 2021 et les nouveaux amortissements dès 2022.

Cette rubrique pourrait être augmentée selon les votes qu'on pourra faire au mois de décembre d'amortissements complémentaires, évidemment.

Les charges financières qui regroupent essentiellement les charges du patrimoine financier, les intérêts passifs de la dette ainsi que l'impôt immobilier complémentaire. Cette nature étant en forte diminution, surtout grâce à un futur remboursement d'un emprunt tout début 2022. Donc c'est une échéance normale contractuelle.

Et puis au niveau des charges de transferts c'est finalement là que vous avez la plus grande variation. Il s'agit essentiellement donc de charges liées à des prestations directes à la population. C'est-à-dire qu'il s'agit des rubriques des groupements intercommunaux que ce soit pour la protection incendie et secours maintenant ce n'est plus une facture à la Ville de Genève mais la participation à un groupement intercommunal.

Vous avez également la question de l'arrondissement d'état civil, de la protection civile, de la fondation des Eaux et surtout des prestations aux familles qui regroupent évidemment le groupement intercommunal pour l'accueil parascolaire, le GIAP, les garderies, les crèches, l'AFJ Rhône-Sud et les cuisines scolaires.

L'estimation, ce sont quelques éléments clés au niveau des recettes. L'estimation des impôts directs pour les personnes physiques étant en augmentation et on s'en réjouit. L'estimation des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales est également en légère augmentation et on s'en réjouit aussi.

Le fonds de péréquation des personnes morales tel qu'il nous a été transmis par les calculs du canton et de l'association des communes genevois est en légère augmentation également. Il s'agit effectivement du premier gros volet des effets péréquatifs dont la Ville d'Onex bénéficie puisqu'elle est une commune modeste au niveau de ses revenus.

L'autre volet c'est le fonds intercommunal qui lui baisse un tout petit peu et qui est partiellement compensé par la compensation verticale qui est une compensation versée par la Confédération dans le cadre de la réforme RFFA.

Le plan des investissements présente des dépenses brutes comme je vous l'ai dit pour un total de Fr. 9'064'500.00 et des recettes pour Fr. 300'000.00. Ce qui représente des investissements nets de Fr. 8'764'500.00. Ce sont des volants d'investissements qui sont relativement usuels pour la Ville d'Onex. L'insuffisance de financement s'élève donc à Fr. 4'145'649.00 compte tenu de notre autofinancement qui est lui déterminé par les amortissements, on l'a vu avant.

A noter que dans le tableau des amortissements nous avons également prévu un montant de Fr. 1'000'000.00 pour l'acquisition de parcelles stratégiques comme nous avons pu le faire cette année en faisant usage du droit de préemption, par exemple. Ça peut être aussi des acquisitions de gré à gré.

Sur ce graphique, vous pouvez voir les résultats des comptes de fonctionnement entre les charges et les revenus. Donc les charges sont la ligne en bleu qui est en dessous des revenus qui sont la ligne en rouge.

Evidemment que pour les 2 derniers exercices ce ne sont pas encore les résultats mais c'est uniquement les éléments prévus au budget. En avant-dernier point vous avez le budget 21 et en dernier point tout à droit vous avez le budget 22. Ces deux exercices s'étaient équilibrés quasiment au franc près donc c'est pour ça que les courbes se rejoignent. Vous pouvez constater ce graphique illustre bien ce que j'exprimais avant, c'est que si nos budgets sont généralement équilibrés sans aucune marge, nos comptes sont en moyenne sur les 10 dernières années largement bénéficiaires.

Vous voyez la courbe de l'évolution des principaux revenus de fonctionnement de 2000 à 2022. On voit apparaître certains moments clés d'augmentation qui peuvent être aussi les réformes et les renforcements de la péréquation financière intercommunale. Ce sont surtout ces grands sauts vers le haut qui sont dus à ces éléments péréquatifs pour la Ville d'Onex et pas à un changement structurel de notre population ou de nos entreprises.

Et puis, dans le même ordre d'idées la baisse significative de nos revenus fiscaux donc, que vous pouvez voir entre 2019 et 2020 ne sont eux également pas liés à un changement structurel pour la Ville d'Onex mais au changement de la fiscalité des entreprises décidé au niveau cantonal. Vous voyez qu'il semblerait qu'aujourd'hui on repart à la hausse sur ce critère et on s'en réjouit également.

Ici vous avez donc un graphique qui vous illustre les principaux revenus de fonctionnement selon leurs natures. Donc les grandes barres violettes représentent les revenus de transfert, donc la péréquation pour être très claire. Ce ne sont pas ça, ce sont tous les revenus sauf les impôts, sauf les revenus fiscaux.

Donc les revenus de transfert c'est la péréquation, ce sont les grandes barres violettes. Et puis, les barres vertes représentent les revenus financiers et les barres rouges les taxes, les barres bleues étant des revenus divers qui sont évidemment d'importance négligeable.

C'est pour vous montrer à quel point nous sommes sensibles aux effets que peuvent avoir sur la péréquation puisque vous voyez qu'à part nos revenus fiscaux, l'essentiel de nos revenus ce sont les revenus de la péréquation. Et ça vous montre donc l'importance que ça a, vis-à-vis des autres revenus par le biais de ce graphique.

Là, vous avez les prévisions et résultats pour l'imposition des personnes physiques de 2000 à 2022. On voit donc un trend positif mais pas vertigineux, avec de temps en temps des petits rebonds au niveau du résultat effectif qui s'écarte sur certaines années des prévisions de l'État et de nos prévisions que nous avons retenues dans le budget.

Mais le trend reste juste même si par rapport à certaines années on a des effets, notamment je crois sur le reliquat, qui peut expliquer que tout d'un coup on reçoit moins que prévu ou à l'inverse plus que prévu.

Et vous pouvez constater aussi, tout à droite de la slide, que nous avons mis au budget 2022 la prévision cantonale, ni plus ni moins.

C'est le même exercice pour les personnes morales sur la même période avec effectivement là aussi, la prévision de l'État, le choix budgétaire d'Onex en vert et le résultat effectif en rouge.

Alors là nous avons effectivement des choses un peu plus surprenantes, avec des écarts plus grands entre les prévisions de l'État et les résultats effectifs. Nous n'avons pas véritablement de possibilités de les expliquer, c'est le Canton qui nous donne ces chiffres et c'est lui qui a les données pour les calculer à l'échelle du Canton.

La seule chose qu'on peut souligner c'est que peut être les comptes 2020 laissent apparaître un résultat effectif des personnes morales qui était nettement meilleur que les prévisions cantonales, et là, je crois qu'il y a très certainement en fait des effets peut être liés à l'annonce de RFFA ou je ne sais pas exactement ce qu'il s'est passé là, mais on voit que clairement le Canton prévoyait une baisse significative dans le sens de ce qui s'est passé entre 2018 et 2019 et qu'en fait à l'arrivée pas du tout ça repart à la hausse.

La prévision qui aujourd'hui est, elle, considérée repartir à la hausse également et que nous avons suivie également au franc près.

A la slide suivante, nous avons les prévisions et résultats du fonds de péréquation intercommunal donc le deuxième ou le premier enfin un des deux grands volets de la péréquation qui est si important à la Ville d'Onex.

Donc là vous voyez que finalement on a ces dernières années, une baisse. C'est une tendance qui s'explique aussi par la RFFA puisqu'il y a un effet de compensation qui a été convenu entre les communes, d'une partie puisqu'il y a des pertes dues au fonds de péréquation des personnes morales par le fonds intercommunal, il y a un effet de vase communicant entre les deux.

Et donc à l'arrivée, on peut voir que ce fonds-là baisse et d'ailleurs c'est la seule recette qui baisse, la seule nature de nos recettes qui baisse cette année parmi les différentes recettes de la Ville d'Onex.

Donc ça c'est la répartition selon la nature de ces revenus de fonctionnement, donc en deux fonctions, en deux natures pardon.

Vous voyez les différents volets et vous avez dans la rubrique 40 les revenus fiscaux directs, donc les impôts directs des personnes physiques et puis qui représentent donc 48% de notre budget.

Le fonds de péréquation des personnes morales qui lui représente 15% de notre budget à lui tout seul. L'autre volet ce sont les revenus de transferts en 46 en dessous. Et, ces deux

rubriques cumulées montrent qu'Onex est effectivement extrêmement dépendante de cette péréquation intercommunale et donc ne peut absolument pas se permettre de certains s'amusent à aller taper dedans pour leurs propres besoins et risquent ainsi de mettre tout l'équilibre en danger.

Donc là, vous avez les principales charges de fonctionnement. Alors je ne sais pas si vous arrivez à bien voir à l'écran, moi sur mon écran c'est tout petit. Donc la rubrique 30 c'est la première des colonnes, la violette entourée d'orange, elle représente les charges de personnels qui sont en légère hausse mais je crois que vous le savez, nous sommes toujours une des communes les plus économies du Canton, la Ville la plus économique du Canton, une des communes si on prend toutes les communes confondues les plus économies et nous considérons que nous sommes largement sous-dotés en personnel par rapport à la taille de notre population et aux prestations que nous devons délivrer.

Donc ces augmentations sont somme toute extrêmement raisonnables sachant que ce sont à la fois l'augmentation du personnel et l'augmentation des mécanismes salariaux qui sont représentés dans cette colonne bleue entourée d'orange.

Puis après, vous avez les charges de biens et services donc la colonne orange foncée. Donc vous voyez aussi une certaine stabilité sur cette colonne qui baisse un peu par rapport à l'année passée mais c'est très minime on ne voit pas bien au graphique.

Les charges financières qui elles aussi sont les petites colonnes vertes, plus que stables c'est-à-dire que depuis 2019 où elles étaient un peu plus élevées, elles sont carrément à la baisse.

Puis les petites colonnes violet foncé, qui représentent les amortissements du patrimoine administratif et donc nous faisons des amortissements complémentaires pour justement essayer d'alléger ces colonnes violettes lorsque la situation le permet.

Puis les colonnes bleu clair, qui sont les charges de transferts, donc l'autre les subventions essentiellement, subventions, participations des groupements intercommunaux qui sont directement destinés à des prestations à la population.

Les charges extraordinaires en orange je ne m'étends pas dessus parce que par définition, elles sont extraordinaires donc elles ne devraient pas figurer de manière récurrente.

Donc ici vous avez le même graphique qu'auparavant mais au niveau des charges et donc les comparaisons entre comment nous dépensons notre argent entre les charges de personnel, les charges de biens et services, bref les différentes rubriques que nous avons pu voir tout à l'heure en graphique.

La Présidente (EVL) : Excusez-moi, juste une petite chose sur le, la nature 31. Pour moi, elle est en augmentation et pas en diminution. On passe de Fr. 10'006'000.00 à Fr. 10'147'000.00.

Mme KAST : Là, vous comparez les comptes et le budget dans ce graphique.

La Présidente (EVL) : Non, je.. budget 2021, Fr. 10'006'000.00, budget 2022, Fr. 10'147'000.00. Ou alors il y a eu une erreur ?

Mme KAST : Vous avez raison, il me semble qu'elle était en légère diminution. Alors je ne sais pas pourquoi, c'est une légère augmentation alors on a dû se tromper dans notre slide

La Présidente (EVL) : Le chiffre est faux ?

Mme KAST : Le chiffre est juste, Alain ?

Mme KAST : Alors c'est sur la première slide qu'on a commis une erreur.

La Présidente (EVL) : Ok, moi je suis sur le tableau...

Mme KAST : Alors sur le tableau, c'est ce chiffre-là ?

La Présidente (EVL) : Oui.

Mme KAST : Alors c'est ça qui est juste.

La Présidente (EVL) : Ok, merci.

Mme KAST : Donc là, vous avez donc les différentes natures effectivement mais comme vous voyez effectivement c'est une légère augmentation mais c'est une grande stabilité sur ces charges de biens et services et autres charges d'exploitation.

Et puis on peut passer à la slide suivante qui est plus parlante.

Ce sont les petits camemberts comme je les appelle. Donc ces petits camemberts vous montrent là par fonction où va l'argent du contribuable et en fonction de ces différents types de politiques publiques vous voyez comment nous dépensons notre argent.

Vous pouvez constater, effectivement, que nous avons un camembert bleu à gauche qui est assez grand qui s'appelle sécurité, sociale, j'attire votre attention sur le petit texte en dessous de ce montant qui est essentiellement occupé je dirais par Fr. 8'300'00.00 qui représentent tout ce qui est famille et jeunesse donc les subventions crèches, les participations cuisines scolaires ou groupement intercommunal pour l'animation au parascolaire, à l'accueil familial de jour.

Essentiellement ces prestations-là, donc ce ne sont directement pas vraiment du social à strictement parler mais des prestations de soutien à la parentalité ou de conciliations entre la vie professionnelle et la vie familiale suivant comment on les appelle.

J'attire aussi votre attention sur le fait que dans loisirs, vous allez retrouver aussi des parcs, ce sont des choses des fois qui sont un peu surprenantes mais c'est le plan comptable qui le calcule comme ça.

Et là vous avez en fonction des natures, je ne vais pas trop m'étendre mais vous retrouvez ce camembert orange qui correspond aux subventions d'avant dans la matière de la petite enfance mais d'autres également puisque plus loin, vous retrouvez le camembert gris à droite pour les charges de personnels, et puis le 31 sur les charges de biens et services ce sont essentiellement ces trois grandes rubriques qui occupent nos charges financières, nos charges de fonctionnement là-dessus.

Finalement la dernière slide ou les dernières slides, je devrais dire qui sont un récapitulatif des investissements déjà votés mais qu'on doit intégrer évidemment dans le plan financier 2022. Et puis des projets, qui seront à passer en 2022, donc tous ces projets feront l'objet d'une présentation idoine devant votre Conseil municipal et pour que ces investissements soient faits, il faudra que vous votiez chacun de ces projets.

Je ne vais pas m'étendre sur cette liste à ce stade. Et puis finalement la dernière slide qui vous explique comment en fait on schématisé, une présentation générale schématique du projet de budget 2022, et qui vous montre comment les différents éléments s'articulent entre le compte des investissements et le compte de résultat ou le compte de fonctionnement si vous préférez.

Voilà, Madame la Présidente pour cette présentation générale. Je vous remercie de votre attention et le Conseil administratif vous invite évidemment à renvoyer ce projet de budget en commission pour examen dans les commissions sectorielles avant de rassembler le tout à la commission des finances pour préavis au Conseil municipal du mois de novembre.

Merci Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci Madame KAST. Merci également au personnel administratif pour son travail. Effectivement si vous pouvez, s'il vous plaît, corriger le slide avant de nous l'envoyer comme ça on est tout correct, c'est gentil.

Je passe la parole maintenant à Monsieur PASQUIER.

M. PASQUIER (PLR) : Madame la Président, merci. Mesdames et Messieurs, je tiens ici au nom du groupe PLR remercier Madame KAST pour la précision et la synthèse qu'elle a fait de ce budget 2022, en toute transparence avec le sérieux qu'on lui connaît.

Le groupe PLR comme à l'accoutumée sera très attentif sur les charges de la commune en particulier sur les charges de personnels. Aujourd'hui les charges de personnels représentent pour 2022 près de Fr. 23'000'00.00 sur un budget de Fr. 57'000'000.00, ce qui représente près de 40%, 40% des charges du budget communal.

Alors vous le dites, vraisemblablement et justement, c'est dû aux mécanismes salariaux, en tout cas sur les 5 dernières années, le graphique que vous nous avez présenté. Vous le dites que la commune est sous-dotée en personnel selon le catalogue de prestations fournies à la population. Il est vrai qu'en 5 ans, c'est plus de Fr. 2'400'000.00, c'est plus de 14 postes qui ont été votés, qui seront présentés au mois de novembre dans le budget de 2022. 14 postes alors que dans la même période la population n'a que peu évolué, elle a même stagné aux alentours de 19'000 habitants.

Alors vous le dites, il n'y a aucune marge de sécurité dans le budget, vous avez dû faire au sein du Conseil administratif des arbitrages et des estimations au plus juste. Le groupe PLR sera très critique par rapport à ces charges de personnels, il se réjouit d'en discuter, d'en débattre au sein des différentes commissions sectorielles et c'est pour cela, Mesdames et Messieurs, qu'il vous propose de renvoyer ce point en commissions. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Je tiens à rebondir par rapport à ce que ma collègue Carole-Anne KAST a évoqué en introduction au début du budget.

Cela peut-être répondra aussi à l'interrogation de Monsieur PASQUIER, c'est que pour préparer ce budget et bien je peux vous dire que pendant environ deux semaines on a bien regardé, ligne par ligne, pour savoir où est-ce qu'on pouvait économiser.

Et parfois on a été jusqu'à économiser Fr. 100.00 sur des lignes, c'est vraiment un travail de précision, un travail extrêmement rigoureux. Je ne citerai pas forcément des noms, mais je peux vous dire que ce n'est pas du tout quelque chose qui se fait dans toutes les communes.

Je tenais vraiment à souligner ce travail qui a été fait, à la fois par nous trois mais pendant 2 semaines, les chefs de service ont défilé et on a vraiment regardé ces lignes de manière très rigoureuse.

Merci Madame la Présidente.

M. RITTER (EVL) : Oui merci, Madame la Présidente. Notre groupe remercie Madame KAST pour sa présentation ainsi que le personnel administratif pour son travail et on se réjouit d'étudier cela en commission, merci.

M. PASCHE (Ve) : C'est bon, merci. Oui alors les Verts, nous remercions Madame KAST et tous les services concernés, le Conseil administratif in corpore pour la présentation toujours bien de ce budget.

Nous proposons donc le renvoi aux commissions, nous reverrons un petit peu les détails de tout ça. Nous serons simplement aussi un peu attentifs comme mon préopinant sur l'engagement de nouvelles personnes et je pense que bien que nous n'y mettons pas en cause mais nous aimerions en commission avoir un peu plus de détails sur l'utilité de ces personnes qui devraient être engagées ou cette augmentation de pourcentage.

Mais nous sommes sûrs qu'en commission, nous recevrons tous les détails et donc nous renvoyons, nous proposons le renvoi en commission comme tout le monde.

M. GAUTHIER (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste salue le numéro d'équilibrisme budgétaire auquel ce sont livrés tant le Conseil administratif que l'administration communale dans le cadre de l'établissement du budget 2022.

Nous saluons notamment le fait que cet exercice, que ce numéro d'équilibrisme, ait permis de maintenir les prestations à la population inchangées, prestations auxquelles le groupe socialiste est attaché comme vous le savez certainement. En effet, aux yeux du groupe

Socialiste il est primordial que ce ne soit pas sur les épaules de la population que soit reporté un éventuel ombragement de la santé des finances publiques.

Au regard de ces considérations et comme le veut la tradition, le groupe socialiste propose le renvoi en commission mais salue néanmoins le numéro d'équilibrisme budgétaire auquel s'est voué le Conseil administratif qui est la résultante d'une volonté politique de maintenir les prestations à la population inchangées. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. C'est bon vous m'entendez ? Merci Madame la Présidente, je remercie le travail qui a été fait de précision sur ce budget.

En remerciant la présentation de Madame KAST et je me réjouis, on se réjouit de débattre de ça en commissions et de savoir si on ne peut pas aussi gratter un peu au niveau de la culture qui reste un budget assez important aussi je trouve sur la totalité du budget de la commune. Donc nous allons voter pour mettre le projet en commission.

En vous remerciant.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur AMBORD. La parole n'étant plus demandée et un renvoi en commission ayant été unanimement sollicité par les groupes, je vous propose de voter sur ce renvoi en commission.

Celles et ceux qui votent oui, pressent le plus, celles et ceux qui refusent le renvoi en commission pressent le moins, celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Je lance le vote.

Le renvoi en commissions sectorielles du projet de délibération 2342 est approuvé à l'unanimité des présents (27 votants)

7) Onex - Micro-territoires : expérimentations - Crédit Fr. 248'000.00 (projet de délibération 2344)

La Présidente (EVL) : C'est un nouveau projet, qui s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne.

Je passe la parole à Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Donc vous avez bien évidemment déjà entendu parler de ce projet micro-territoires, tout au début de cette législature. Donc en effet au début dans la prise de fonction, nous sommes...

Nous vivons dans une commune qui est déjà bien bâtie depuis maintenant plus d'un demi-siècle. Donc comme tout est fait, on s'est penchée pour savoir comment est-ce qu'on pouvait davantage mettre en valeur et en évidence les espaces de la commune.

Et pour cela, il y a eu une rencontre avec le magistrat Monsieur Antonio HODGERS et puis ses services ainsi que les services de Monsieur DAL BUSCO se sont déplacés pour venir à Onex pour sentir les espaces de la commune et mener une réflexion sur ce sujet.

Donc on a fait une balade et on a visité un certain nombre d'espaces dans l'idée d'améliorer le cadre de vie de la population onésienne. On a évidemment constaté ce que l'on constate au quotidien, c'est que l'espace public est pas mal occupé par les parkings, par les grandes routes comme ça se faisait à l'époque et l'idée c'est de voir comment est-ce que finalement ces espaces qui sont libres, comment est-ce qu'on pouvait davantage les valoriser, finalement valoriser les espaces communs pour permettre à la population de se les approprier.

Et donc dans un deuxième temps où il y a eu une étude qui a été menée pour un peu débroussailler, pour voir où est-ce qu'on pouvait finalement, quels espaces est-ce qu'on pouvait davantage valoriser. Et cette étude a montré le potentiel qu'il y a dans notre commune et comment est-ce qu'on va pouvoir l'exploiter.

Finalement, il y a eu un diagnostic du territoire de la commune avec ces 4 cadrages que vous avez en annexe.

Et en fait maintenant on en arrive à la troisième étape que je vous présente, c'est l'idée de par la suite si le budget de ce projet de délibération est accepté par vous, ce que j'espère, c'est finalement en fait de mandater un bureau composé d'urbanistes et de paysagistes qui réfléchissent justement à cet espace public, à sa conception, à son aménagement et arrivent avec des propositions auprès de la population qui va pouvoir profiter de ce qui est proposé par ce bureau qui va tester, qui va voir comment est-ce qu'on peut l'améliorer, ou il faut le garder ainsi ou finalement ça fonctionne pas du tout.

C'est vraiment une expérimentation que l'on fait et une fois de plus, Onex est la commune pilote sur un tel projet qui va se réaliser, je l'espère avec votre soutien.

Au printemps 2022, il y aura déjà des projets qui seront en place et c'est vraiment des installations légères qui dureront le temps d'un été, qui ne demandent pas forcément des procédures administratives trop trop lourdes et c'est pour ça qu'on s'est plutôt tourné vers des parcelles où on maîtrisait le foncier, mais c'est clair que par la suite et bien moi j'espère que finalement ces aménagements donnent envie aussi aux privés et qu'on puisse les entraîner dans cette démarche et proposer autre chose pour occuper finalement cet espace.

Vraiment je trouve que l'intérêt de ce projet, c'est que c'est un apprentissage, c'est qu'on va pouvoir l'adapter, on peut revenir en arrière. Rien n'est définitif, rien n'est inscrit dans le marbre, c'est éphémère, ça peut durer ou ça ne peut pas durer, et ça, c'est vraiment la population qui nous le dira.

Tout cela se fait vraiment en partenariat avec le Canton à tous les niveaux, il y a cet accompagnement autant financier qu'au niveau des RH. On travaille véritablement ensemble et puis l'idée évidemment par la suite, c'est bien sûr de communiquer aussi sur cette expérience.

Certainement cela aura un rayonnement cantonal et on fera pas mal d'envieux j'imagine auprès des autres communes qui peut-être entreront aussi dans ce type de démarches qui permettent finalement aussi à la population de se retrouver, autour de ces espaces et qui créera une certaine cohésion sociale, c'est aussi le but de la démarche.

Merci Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci Madame YUNUS EBENER. Il y a un grand silence, la parole n'est pas demandée ? Si, Madame RUIZ.

Mme RUIZ (S) : Merci, Madame la Présidente. Nous, le groupe Socialiste, sommes tout à fait favorables à cette démarche, puisqu'elle a pour objectif la création de lieux qui permettent de renforcer la cohésion sociale, de favoriser le vivre ensemble et d'inviter, surtout, la population à s'approprier l'espace public.

En ce sens, nous espérons que cette démarche sera accompagnée d'une communication à large échelle pour que la population puisse être régulièrement informée et surtout consultée, puis pour qu'elle puisse bien sûr véritablement profiter de ces micro-territoires.

Il sera intéressant d'organiser un suivi régulier, puis peut être procéder à quelques évaluations de satisfaction peut être de la population pour produire et reproduire cette démarche.

Nous vous invitons donc à voter sur le siège, puisque nous avons suffisamment d'éléments en main, pour ne pas avoir à aller en commission qui probablement ne nous apporterait pas davantage d'éléments, peut être... en tout cas pas plus de détails. Qui plus est, ce sujet a déjà été évoqué en suite lors d'une commission d'urbanisme, donc voilà.

Je vous remercie.

M. ABBÉ-DECARROUX (PLR) : Vous m'entendez ? Oui c'est bon. Madame la Conseillère administrative, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR soutiendra ce projet de délibération. Il aurait souhaité cependant que l'État prenne davantage en charge le coût de ce projet pilote, dont il est le sponsor principal.

Cela étant, ce projet est pour Onex un modèle innovant, comme le serait celui de faire de notre commune une Smart City, nous avons déposé une motion l'an passé à cet égard qui est toujours en attente, thème également cher au groupe PLR. Rendant ainsi la commune attractive pour une véritable mixité sociale, vous avez vu peut-être, les statistiques montrent que la commune d'Onex perd de ses habitants et nous sommes soucieux de cette mixité sociale regroupant toutes catégories de la population.

Je vous remercie de votre attention.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Alors nous, on a été un peu perplexes avec la lecture de ce projet de délibération. Déjà les termes utilisés sont quand même difficiles à comprendre pour les non-initiés comme moi et pour la plupart de mes collègues probablement aussi.

Je cite un exemple des termes qui sont utilisés : « domanialité » pratique quotidienne du territoire, organiser des séquences spatiales et programmatiques et le meilleur : « penser le site en termes en termes ». (Rires)

Voilà, donc on a quand même eu un peu de peine à comprendre exactement ce qu'il en retourne c'est clair qu'il y a des idées intéressantes, comme le projet de participation au

pied de l'immeuble Bossons 2 et 16, la ferme agro-urbaine, la voie verte Bernex-Bâtie entre autres mais on a aussi un... Comment dire?

On nous parle aussi de suppression de places de parking, on nous parle aussi de la fermeture de la place des Deux-Eglises, sans donner des détails quant au flux de circulation qui vont advenir suite à ces fermetures.

Alors pour ces raisons-là, le groupe Écho verts libéraux, on va s'abstenir. On va s'abstenir. Merci, Madame la Présidente.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Madame la Présidente.

Alors nous, le groupe des Verts, évidemment nous soutenons ce projet, on propose de voter sur le siège. On estime que c'est un projet utile, ça permet aussi un espace de rencontre. On a vu pendant le COVID, où les appartements étaient trop serrés pour les personnes, donc du coup ça permettrait aux personnes de sortir dehors.

On estime que c'est une démarche qui est participative pour les habitants et par les habitants.

Le côté éphémère permet aussi de régler justement les problèmes de circulation, si jamais on constate que ça ne joue pas, on pourra revenir en arrière si on constate que la population ne veut pas de ces installations, on pourra toujours revenir en arrière.

Donc ça, c'est un peu l'avantage du côté éphémère et on ne souhaiterait pas que ce soit délibéré en commission car le projet tel qu'il est, il est assez complet et il est déjà bien lancé donc autant poursuivre la démarche.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, Mesdames du Conseil administratif, j'ai lu attentivement ce projet de délibération, je le trouve effectivement ardu surtout pour une personne non-initiée, pour des personnes non-initiées.

Aussi, je remercie Madame YUNUS EBENER d'en avoir fait un résumé plus facile à comprendre. J'ai noté certaines choses que vous avez dites et si toutefois je comprends bien, ça serait... Ce projet serait une expérimentation.

J'ai noté les termes que vous avez utilisés, « Onex serait une commune pilote », « il y aurait des installations légères, le temps d'un été », « il s'agirait d'occuper l'espace », « ce projet serait un apprentissage », « la population dira si... fera ses remarques » et moi j'ai l'impression, sans toutefois avoir tout compris du texte parce que je vous dis je l'ai trouvé difficile à comprendre, j'ai l'impression que ce projet, en fait, me donne l'impression qu'Onex serait un terrain test pour savoir comment ça fonctionne pour le reste du Canton. Et personnellement, c'est ce qui me déplaît, ce n'est pas le fait qu'on ait des projets.

Aussi ce qui nous semble important, ce qui me semble important à moi, c'est que comme vous avez dit la population nous le dira. C'est qu'il y a une démarche participative avec la population.

Je me souviens qu'il y a quelques années, je ne sais pas si c'était... Enfin il y a quelques années, la commune avait organisé des tables rondes au sujet du plan directeur communal

et est-ce que vous auriez l'intention de consulter la population avant de faire quoi que ce soit ?

Parce que moi je vous dis franchement, nous ne voyons notre groupe pas d'un très bon œil qu'Onex serve de terrain test pour le Canton.

Merci Madame.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors, je souhaite, j'ai un peu noté les remarques que vous avez faites et il y a un certain nombre de questions et de remarques qui se rejoignent concernant la consultation de la population.

Alors, c'est vraiment le cœur de cette démarche, c'est de dire, voilà on va proposer des choses à la population et si ça n'a pas de succès, si ça ne fonctionne pas, on va évidemment bien sûr ne jamais pérenniser cela.

Et ce qu'il y a d'intéressant dans cette démarche de consulter la population, donc le service de l'aménagement va travailler avec le service action citoyenne qui ont suivi cette démarche, qui étaient présents dans les différentes rencontres avec le canton.

Mais il y a aussi le canton qui va s'investir dans cette démarche de consulter la population, d'aller vraiment au plus près de leurs demandes et de la manière qu'ils vont utiliser les aménagements qui sont faits vraiment pour eux.

Et ce qu'il y a d'intéressant, c'est que les gens vont pouvoir dire : cet aménagement-là, on ne l'utilise pas ça ne répond pas du tout à nos besoins ou celui-ci il correspond, ou alors on peut aussi imaginer améliorer les choses.

Mais vraiment la consultation elle sera importante et puis elle me semble essentielle et c'est vraiment le but de toute cette démarche, de tout ce projet. C'est de dire, on va justement faire des choses que l'on ne rendra pas tout de suite pérenne.

L'idée ce n'est pas d'arriver pis d'imposer les choses de manière verticale mais de proposer et de mettre à disposition et puis après voir comment est-ce que c'est utilisé et c'est utile ou pas. C'est pour ça que c'est éphémère.

Et j'aimerais revenir sur ce que vous avez évoqué Madame MASÉ en disant qu'Onex est test. En fait c'est vraiment une démarche qui vient de ma part et j'ai vraiment été vers le canton pour leur soutien mais parce qu'on a aussi besoin de soutien économique.

Nos économies, notre parc économique est ainsi, et puis il faut être nous au Conseil administratif on doit être innovante, on doit trouver des solutions pour pouvoir réaliser des projets.

Donc l'idée ce n'est pas se dire : ah on va... Le canton ne s'est pas dit on va choisir une commune puis on va tester des choses sur cette commune. Ce n'est pas du tout dans ce sens-là que ça c'est fait, c'est vraiment dans l'autre sens. C'est moi qui ai été vers le canton et qui ait fait ce projet et le canton a été séduit et ils se sont dit on va faire ça avec Onex.

Par la suite on va faire ça aussi avec les autres communes. Sauf que nous, eh bien... On est pionniers et on est les premiers à se lancer dans un tel projet.

Maintenant pour répondre aux autres questions, le groupe PLR, bien évidemment que j'ai essayé de discuter et de demander au canton de prendre un peu plus. Je leur ai dit qu'eux, ils brassaient des milliards et que nous, on en était aux millions, rien à faire. Donc ils ont dit 50% et pas plus. Voilà, j'ai fait cette tentative.

Concernant le vocabulaire, je comprends tout à fait ce que vous voulez dire, moi je me suis... Je commence à m'y habituer et à intégrer, mais peut-être ce n'est pas forcément bien parce que je demande de vulgariser le plus possible au service.

Et par rapport à la remarque que vous avez faite sur qu'est-ce que ça voulait dire, en fait l'idée ce sont des aménagements que l'on propose et qui ne sont pas juste sur une parcelle mais qui se reflètent sur les autres parcelles.

Et puis l'idée c'est qu'il y ait quelque chose de cohérent dans cette démarche et dans la proposition des aménagements qui vont être faits.

Voilà. Merci, Madame la Présidente.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe MCG atteste ce projet favorablement. Et nous allons voter sur le siège. Merci.

M. SUCHET (EVL) : Merci, Madame la Présidente. J'ai une question et une remarque. La question, c'est que j'ai bien regardé tout ça, j'ai vu que ça débordait largement les limites territoriales de la commune, certains projets en particulier qui débordent sur Plan-les-Ouates ou Confignon, en particulier au sud de la commune.

Je voulais savoir s'il y avait une coordination avec ces communes par rapport aux Cherpines, par rapport au bord de l'Aire, par rapport à toutes ces questions-là ? Est-ce qu'il y a une coordination avec les autres communes ou bien si c'est Onex qui va faire ce projet avec le canton sans concertation avec les communes riveraines ? Ça, c'est la question.

Et la remarque, je souhaite vraiment que ces projets soient inclus dans une idée de durabilité et de respect de l'environnement dans lequel on vit. Parce que malheureusement force est de constater que ces dernières années, il y a des interventions dans différents endroits par des personnes ou des groupements ou des... Ou même l'État ou les communes, où on prend des mesures par exemple je dirais dans la nature et on ne va pas à la fin du projet. On parle de réalisation éphémère.

Moi ce qui m'intéresse, c'est qu'à la fin de ces réalisations éphémères, s'il y a eu par exemple un abandon d'un projet, bah on remet en l'état par rapport à ce qui était avant.

Parce que ça, c'est un gros problème, par exemple là on voit très bien, il y a des mesures dans le Canton au niveau de la géothermie, on est en train de cartographier tout le Canton avec des géophones qui sont installés, etc. Et bah il y a plein de souci de remettre en état après le passage. On trouve des bouts de plastique dans la nature, des clous, des rubans bleus, des bouts de poteaux, il y a un peu des déchets un peu partout.

Et j'ai l'impression qu'on est aussi... L'année passée il y avait la pandémie, on a mis des banderoles rouges et blanches en plastique dans la nature pour interdire à certains endroits, etc. Et personne n'est allé les retirer. Il y a toujours des endroits où il y a ces banderoles qui sont dans la nature et personne se soucie de ces ... C'est peut-être un détail mais j'entends de l'après.

Et je souhaite vraiment que quand on fait un projet comme ça, surtout qu'il est inscrit, ce sont des tentatives, des essais pour améliorer le quotidien des gens. Bah si on constate que malheureusement ou heureusement, voilà ce n'est pas... Ça ne répond pas aux attentes, qu'on ait le souci d'aller jusqu'au bout et qu'on rétablisse la situation.

On a le même problème au bord de l'Aire avec ces installations éphémères qu'on a eu pendant tout l'été. Maintenant les panneaux avec des affiches plastifiées, elles sont toujours sur place. Les panneaux ils tombent, ils sont dans la nature. Personne ne va ramasser ces affiches plastifiées et je vous garantis que d'ici quelques années ils seront toujours là parce que l'exposition est terminée, c'était une exposition temporaire et personne ne se soucie de l'après.

Pour moi la durabilité c'est aussi ça. C'est de s'assurer que dans la durée ce n'est pas pire après qu'avant.

Merci.

M. PASCHE (Ve) : Oui merci, Madame la Présidente. On m'entend là ?

Je voulais remercier Madame YUNUS EBENER pour ce projet. Pendant des années, à Onex, nous avons construit pour loger les gens mais sans s'occuper de leur espace vital en dehors de chez eux. Et je crois que ce projet, maintenant, va apporter un peu des idées pour que les gens se sentent bien, non seulement forcément chez eux mais aussi à l'extérieur. Qu'ils se côtoient, qu'ils se voient, que les enfants puissent s'amuser dans des espaces intéressants et ça c'est vraiment un projet merveilleux pour moi, je trouve, pour l'avenir de la commune.

Je voulais juste dire que déjà samedi, à la place du 150^{ème}, il y a des étudiants, j'en ai eu plusieurs tout cet été, mais là ils vont venir puis ils vont faire des crêpes et ils vont interroger les gens du quartier, pour savoir un peu comment ils verraiient leur quartier dans l'avenir. Ils feront leur propre enquête et ça sera pour ceux qui veulent venir, samedi à la place du 150^{ème}.

Je ne serai malheureusement pas là, puisque je pars une semaine mais il y aura mon bras droit qui sera là, et ça sera l'occasion de discuter aussi un petit peu avec eux sur l'avenir des espaces publics onésiens.

En tout cas, merci Madame YUNUS EBENER d'avoir entrepris ce travail et je pense que ça va apporter beaucoup à Onex et aux habitants de la cité.

Mme. GIROUD (Ve) : Oui merci, Madame la Président. Plutôt que de voir Onex comme un rat de laboratoire, il faudrait voir dans ce projet plutôt quelque chose d'innovant, qui apporterait de la visibilité.

Et aussi pour répondre à Monsieur SUCHET, il est quand même précisé dans le sujet de délibération, que toutes les installations, d'une part leur côté éphémère seraient retirées après les 3-4 mois de présence et puis si au cas où ça plaît à la population, il y aura vraiment idée aussi de les pérenniser à plus long terme.

Mme. YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Oui alors pour répondre à Monsieur SUCHET, sa première question.

Alors disons que c'est le 4^{ème} cadrage qui concerne davantage les autres communes, en effet. Et là maintenant, depuis une bonne année, on a déjà commencé les discussions, on s'est réunis plusieurs fois pour voir comment est-ce qu'on pouvait préserver les bords de l'Aire.

Le 4^{ème} cadrage va principalement étudier cette continuité, non seulement liée à la continuité piétonne mais à la qualité de l'Aire. Et ça nous a pris du temps et beaucoup d'énergie, je vous avoue que j'ai énormément insisté auprès du Canton pour que les Français soient présents autour de la table parce que ce cours d'eau, prend sa source en France et sans les Français nous, on peut continuer à faire le nécessaire et puis à voir nos tuyaux propres, et puis à faire en sorte qu'il y ait que les eaux pluviales qui aillent dans l'Aire mais si on n'a pas les Français avec nous, et bien ça ne sert pas forcément à grand-chose.

Donc à ce niveau-là, toutes les communes on se réunit et puis heureusement avec les Français et on réfléchit là-dessus. Et en plus de cela, il y a aussi les associations avec qui on a eu une rencontre en juin 2021.

Et je vous rejoins complètement sur les déchets et de faire en sorte qu'une fois que ces installations seront enlevées eh bien il faut qu'on fasse le nécessaire pour que les sites soient propres.

Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci, Madame YUNUS EBENER. La parole n'étant plus demandée, je propose à Monsieur PASQUIER de nous lire les attendus de ce projet de délibération. (Lecture) Merci, Monsieur PASQUIER. Celles et ceux qui approuvent ce projet de délibération n°2344, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, pressent le -. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0.

Je lance le vote.

Le projet de délibération 2344 est approuvé à par 23 oui, 3 non et une abstention (27 votants)

Délibération 2344 dont la teneur est la suivante :

«Vu la volonté de la Ville d'Onex d'offrir à ses habitantes et habitants un cadre de vie de qualité, marqué par des espaces de rencontre favorisant le lien social, accessibles, confortables et compatibles avec les nouveaux besoins et usages de la population

Vu la volonté de la Ville d'Onex d'impliquer la population, par le biais de démarches participatives, dans la réflexion sur la ville de demain

Vu le rôle stratégique des espaces accessibles aux habitants, publics et semi-publics, dans la mise en œuvre de politiques publiques en matière de cohésion sociale, mobilité, environnement, entre autres, ainsi que leur vocation à déclencher des changements structurels importants en milieu urbain

Vu l'intérêt pour la Ville d'Onex d'inciter les propriétaires fonciers privés, en particulier les propriétaires des barres d'immeubles locatifs situées dans la Cité, à investir dans la

requalification des espaces extérieurs de leurs biens-fonds accessibles au public

Vu la séance du 29 juin 2020 réunissant Madame Maryam YUNUS EBENER, alors Maire de la Ville d'Onex, Monsieur Antonio HODGERS, alors président du Conseil d'État, Madame Ariane WIDMER, urbaniste cantonale, Monsieur Jérôme SAVARY, secrétaire général adjoint du Département du territoire et Monsieur Frédéric PITTALA, chef du Service aménagement

Vu le rôle de commune-pilote attribué à Onex par les autorités en ce qui concerne la mise en place d'aménagements ponctuels et temporaires à l'échelle du canton

Vu le partenariat organisationnel et financier conclu avec l'Office de l'urbanisme du Département du territoire, co-maître d'ouvrage dans le cadre de la démarche Onex - Micro - Territoires

Vu la coordination engagée par le Service aménagement auprès des autres services communaux, en particulier le Service action citoyenne et le Secteur développement durable, et des offices de l'Etat (Office cantonal des transports, Office cantonal de l'agriculture et de la nature et Office cantonal de l'eau)

Vu le soutien de la commune à des institutions académiques de renom, à savoir le laboratoire ALICE (Atelier de la Conception de l'Espace) de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et la plateforme de développement urbain de la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO Genève), qui font de certains périmètres du territoire onésien le terrain d'étude de nombreux étudiants sur les prochains mois

Vu l'étude préliminaire réalisée, entre septembre 2020 et janvier 2021, par le bureau formerykössler

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide :

à la majorité simple

Par 23 oui, 1 abstention et 3 non sur 28 Conseillers municipaux présents

1. *De soutenir la démarche Onex - Micro - Territoires moyennant l'attribution conjointe avec l'Office de l'urbanisme, co-maître d'ouvrage, d'un mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination générale de la démarche, de deux mandats de conception et réalisation d'installations éphémères sur différents sites de la commune, d'un mandat pour la communication et d'un soutien financier pour le projet de l'EPFL sur l'avenue des Grandes-Communes*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 248'000.00 en vue de l'attribution des mandats et du soutien financier susmentionnés*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*

4. *D'amortir la dépense de Fr. 248'000.00 au moyen de 3 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2022*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 248'000.00 afin de permettre la mise en œuvre d'Onex - Micro - Territoires »*

* * *

8) Projet de modification des limites de zone N°30'208 - Crédation d'une zone de développement 4A (projet de délibération 2345)

La Présidente (EVL) : Alors le sujet n'est pas nouveau mais le projet de délibération oui. Donc quelqu'un s'oppose-t'il à l'entrée en matière ? (Silence). Non.

Je passe la parole à Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Voilà, alors nous continuons, c'est la suite de la procédure concernant une modification de deux zones.

Donc je vous rappelle, l'idée c'est vraiment de valoriser le centre d'Onex. On a discuté sur les gabarits mais finalement ce qui nous intéresse dans cette modification de zones, c'est vraiment au niveau de l'horizontalité. C'est qu'est-ce qu'on va faire de ces espaces et la valorisation elle se fait au niveau des activités, il faut vraiment faire en sorte pour qu'il y ait une belle vie de quartier, il faut mixer les activités, à la fois avoir du logement et des commerces au rez.

Améliorer la qualité de vie ça passe par, bien évidemment, des plantations, d'avoir des beaux paysages à travers une belle biodiversité. Mais aussi améliorer les espaces publics pour que la population s'y sente bien. Donc vraiment dans ce projet, c'est cet espace horizontal et d'avoir toujours en tête que notre commune s'est construite à un moment donné où on tenait moins compte de ces préoccupations-là.

Donc je vous rappelle, là il y a eu l'enquête technique, où les services de l'Etat, cette modification de zone est passée par les différents services de l'Etat. Moi, je suis intervenue à la commission urbanisme pour bien expliquer que nous souhaitions avoir une zone 4, on souhaitait passer de la zone 4b à la zone 4a et non pas la zone 3 comme c'est dans la cité. Donc j'ai défendu cette position qui est celle du Conseil administratif, mais aussi la vôtre, et nous, on ne voulait pas densifier davantage ce que la commission de l'urbanisme souhaitait et envisageait des choses dans ce sens-là.

Après il y a eu cette enquête publique où les gens peuvent faire des observations. Et lors de cette enquête publique, quand il y a environ 50 propriétaires, l'Etat est d'accord de prendre en charge la communication et d'envoyer aux propriétaires cette présentation de la modification de zone.

Sauf que là, il y en a évidemment un peu plus, il y a 250 propriétaires et l'Etat n'a pas souhaité faire cette procédure qui n'est pas du tout obligatoire. Mais nous à Onex par transparence, eh bien on a voulu... On a pris contact avec les 250 propriétaires plus une

dizaine d'associations et on a eu très peu de retours ce qui finalement illustre, montre qu'on va dans le bon sens et que le projet de délibération qu'on vous soumet, avec lequel vous êtes d'accord, eh bien la population nous suit.

Il y a eu 4 observations, donc ce qui n'est pas énorme. Des observations, par exemple, il y en a une observation qui disait : « mais est-ce qu'on est obligé, nous de monter et puis de faire des travaux? »

Évidemment ce n'est pas du tout une obligation. D'autres qui étaient inquiets parce qu'on parle d'avoir un parking souterrain et ils se sont dit « eh bah ça va augmenter le nombre de voiture », alors que l'idée d'avoir un parking souterrain c'est d'enlever les parkings en surface. Voilà, c'était plutôt dans cet ordre-là.

Donc voilà, après l'enquête publique, aujourd'hui il y a le préavis communal. Et comme le projet vous a été présenté deux fois en commission puis qu'on est toujours un petit peu dans ces délais cantonaux, on a tant de jours pour se prononcer et on a reçu cette demande du Canton le 7 septembre et que c'était un petit peu court pour vous faire la présentation au mois de septembre, c'est pour ça que ça arrive maintenant.

Mais l'idée aussi, par la suite, et là-dessus vous aviez voté un projet qui va se mettre en place, c'est finalement la concertation parce que nous, on s'est prononcé sur la concertation... On s'est prononcé pardon sur les gabarits mais maintenant ce qui va être intéressant avec la concertation c'est que la population elle va pouvoir aussi se prononcer sur comment les aménagements vont et pourront se faire s'il y a des travaux.

Imaginons qu'un propriétaire décide de faire des travaux eh bien on va pouvoir leur évoquer finalement les propositions de la population qui fréquente ce lieu. Je vous donne un exemple, il y a parfois naturellement, nous quand on occupe un espace ou qu'on le fréquente, on prend des chemins qui ne sont pas forcément les chemins tracés à l'avance, typiquement là, si les habitants ont pour habitude de passer par un autre chemin, il pourrait y avoir une demande de se dire que là il faudrait peut-être améliorer le chemin et puis faire un vrai chemin argilo-calcaire ou bien mettre un portail entre cette parcelle et celle-ci.

Et en fait, cette concertation elle va commencer par une exposition qui va débuter du 10 novembre au 14 novembre. Il y aura aussi le samedi et le dimanche compris. Et on a mandaté un bureau qui va justement discuter, la population va pouvoir aller vers eux. Et ils vont donner aussi leur avis, en disant « bah voilà s'il y a des modifications bah ça serait pratique si on faisait ce genre de petits travaux ».

Et puis, dans un deuxième temps, il va y avoir un focus sur un groupe cible, les commerçants, les propriétaires, les associations locales où ils vont discuter d'un certain nombre de sujets sur la mobilité, les espaces publics, les bâtiments et leurs énergies.

Ça, ça va, c'est quelque chose qu'on va réaliser fin novembre début décembre, cette discussion avec ces acteurs-là.

Et puis en février, il y aura un workshop, une demi-journée où on va mener vraiment une réflexion.

Je voulais vraiment communiquer sur cette concertation avec vous parce que vous avez voté un budget là-dessus et puis il va y avoir un flyer qui va être distribué, principalement pour les gens qui habitent dans cette zone et certainement que vous allez aussi voir circuler ce flyer. Et comme ça, voilà vous voyez ce pour quoi vous avez voté.

Donc l'idée c'est vraiment d'améliorer l'espace extérieur de ces bâtiments si les propriétaires décident d'augmenter de 2 étages.

Voilà, merci Madame la Présidente.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Madame YUNUS EBENER, vous savez que le groupe UDC n'est pas favorable à une augmentation significative de la densification, notamment sur notre commune qui a déjà beaucoup fait concernant le bétonnage.

Ce changement de limites de zones augmenterait significativement, dans la zone en question, les constructions.

Ceci dit, j'ai une question. In fine, c'est quand même le Canton qui décide ? Je crois.

Là il s'agit juste de donner un préavis, mais c'est quand même le Canton qui va décider s'il y a changement ou pas de limites de zones ?

C'est une question que je vous pose, et quand on dit le Canton, c'est qui ? C'est le Grand Conseil ou comment ça se passe, s'il vous plaît ? Merci.

M. ABBÉ-DECARROUX (PLR) : Oui Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR, je mets mes lunettes et puis j'enlève mon masque. Comme il l'a fait par le passé lors des précédentes délibérations à propos d'Onex centre, soutiendra ce projet, qui permettra, à n'en point douter, de le valoriser.

Donc valoriser le quartier tant pour ses habitants que pour les propriétaires qui devront eux aussi entreprendre des travaux pour faire face aux défis climatiques. Et c'est leur donner cette possibilité en valorisant également leurs biens. Donc le groupe PLR soutiendra ce projet de modification.

M. ISCHER (S) : Merci, Madame la Présidente. Le parti Socialiste d'Onex a bien compris les avantages que pouvait amener ce changement de zones, particulièrement l'amélioration de la qualité de vie et ce que cela pourrait amener aux habitants d'Onex.

Le projet de modification des limites de zones a bien été discuté et négocié lors des commissions d'urbanisme, c'est pourquoi le groupe Socialiste vous encourage à voter oui sur le siège à ce projet de délibération. Merci.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à tout le monde. Le groupe des Verts va voter favorablement sur le siège ce soir. Voilà.

M. RITTER (EVL) : Oui, notre groupe, comme nous l'avons déjà dit et plusieurs fois, on déplore cette augmentation de gabarits et l'augmentation de la densification. C'est pour cela que nous allons refuser ce projet de délibération. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Voilà, alors pour répondre à Madame MASÉ. Donc en effet, là on en est à la 3^{ème} étape où il y a le préavis du Conseil municipal.

Après, il va y avoir une 4^{ème} étape que l'on appelle la procédure d'opposition, pendant 30 jours il peut y avoir des oppositions. Et puis, une fois que ces 30 jours sont passés, il va y avoir un projet de loi que le Conseil d'Etat va déposer au Grand Conseil.

Et puis le Grand Conseil va devoir adopter ce projet de loi qui sera publié dans la feuille d'avis officielle et durant cette publication eh bien il y a une attente de 40 jours. Mais voilà, tout.. C'est le chemin que les choses vont prendre.

Et puis, à la fin quand ça sera voté par le Grand Conseil, il va y avoir des plans localisés de quartier, il ne va pas y avoir un plan localisé de quartier pour toute cette zone, il y en aura certainement plusieurs. Et moi évidemment je vais venir avec ces plans localisés de quartier et je vais vous consulter, vous allez pouvoir donner votre avis sur ces plans localisés de quartier, aussi si jamais.

Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci, Madame YUNUS EBENER. La parole n'étant plus demandée, je vais demander à Monsieur PASQUIER de nous lire les attendus de ce projet de délibération 2345. Merci, Monsieur PASQUIER. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération 2345, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. O pour l'abstention.

Je lance le vote.

Le projet de délibération 2345 est approuvé à par 23 oui et 4 non (27 votants)

Délibération 2345 dont la teneur est la suivante :

«Vu le Plan directeur communal [ci-après PDCom] adopté par le Conseil municipal le 11 novembre 2014 [R/185B] et approuvé par le Conseil d'Etat le 11 mars 2015, notamment la fiche 6-1-1 préconisant le développement d'une centralité urbaine

Vu la première mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 [ci-après PDCn2030], validée par le Conseil d'Etat le 5 septembre 2018, adoptée par le Grand Conseil le 10 avril 2019 et approuvée par la Confédération le 18 janvier 2021, notamment la fiche A02 préconisant de poursuivre la densification de la couronne urbaine

Vu la requête en autorisation de construire DD112651 prévoyant la construction d'un immeuble de 20 logements au chemin François-Chavaz 7

Vu la requête en autorisation de construire DD113253 prévoyant la construction de 68 logements, et la démolition d'un immeuble de 36 logements, à la route de Loëx 10-16

Vu la proximité immédiate avec les axes de transports publics

Vu la délibération N° 2288 du 10 mars 2020, ouvrant un crédit de Fr. 82'000.00 destiné à l'étude d'une modification des limites de zones dans le périmètre "Onex-centre"

Vu la résolution N°238 votée le 09 mars 2021 par le Conseil municipal, approuvant l'engagement de la procédure de la modification des limites de zones sur le territoire de la commune d'Onex [création d'une zone de développement 4a] à Onex-Centre

Vu la délibération N° 2324 votée le 20 avril 2021 par le Conseil municipal, ouvrant un crédit complémentaire de Fr. 88'000.00 destiné à compléter l'étude d'une modification des limites de zones dans le périmètre "Onex-centre" défini par la fiche 6.1.1 du PDCom 2014

Vu l'avant-projet de loi n°30'208 sollicitant la modification des limites de zones sur le territoire de la commune d'Onex et son exposé des motifs

Vu l'enquête technique auprès des différents services de l'Etat, qui s'est déroulée du 31 mars au 30 avril 2021

Vu l'enquête publique n°1988 du 5 juillet au 19 août 2021 publiée dans la Feuille d'avis officielle, les observations reçues par le Département du territoire et les réponses y relatives

Vu le courrier du Département du territoire du 07 septembre 2021 invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de modification des limites de zones dans un délai de 60 jours

Vu l'article 13B alinéas 1 à 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT)

Conformément à l'article 16 al. 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) du 4 juin 1987

Conformément à l'article 30, al. 1, let.q de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Vu la commission urbanisme du 07 octobre 2020 et le rapport URB-1568

Vu la commission urbanisme du 24 février 2021 et le rapport URB-1579

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide :

à la majorité simple

Par 23 oui et 4 non sur 28 Conseillers municipaux présents

- 1. De préaviser favorablement le projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville d'Onex, plan N°30'208, pour la création d'une zone de développement 4a, dans le périmètre "Onex-centre" tel que défini par le plan et le projet de loi N° 30'208 »*

* * *

Je vois que pas mal d'entre vous commencent à bouger un peu, je comprends. Je vous propose 10 minutes de pause.

PAUSE 20H30
REPRISE 20H50

9) Pour du matériel sportif accessible à tous (projet de motion 384)

La Présidente (EVL) : C'est un nouveau projet de motion. Y'a-t-il une opposition à l'entrée en matière ? [Silence]. Non.

Alors entrée en matière, qui prend la parole dans les initiateurs ? Monsieur TOGNAN vous avez la parole.

M. TOGNAN (UDC) : Merci, Madame la Présidente. On ne le répétera jamais assez, pratiquer une activité physique est bon pour la santé. De la prévention de l'obésité et des maladies cardiovasculaires à la lutte contre le stress, les bénéfices psychiques et physiques du sport ne sont plus à prouver.

Le sport n'est vraiment bénéfique que s'il s'inscrit dans une pratique régulière, modérée et diversifiée qui s'intègre dans une hygiène de vie globale. La régularité est la base essentielle de la pratique d'un sport.

La commune d'Onex dispose actuellement de plusieurs places de sport extérieures accessibles à tous mais peu ou aucun matériel n'est à disposition de la population. La seule solution est de prendre avec soi son propre matériel et cela enlève à la spontanéité car bon nombre de personnes passant à côté des 10 terrains n'ont pas la possibilité immédiate d'avoir accès à du matériel.

Il existe aujourd'hui une solution innovante de partage de matériel sportif grâce à une jeune start-up romande, qui se nomme BoxUp. Celle-ci a déjà mis en place des stations munies de casiers dans un certain nombre de communes genevoises comme Chênes-Bougeries, la Ville de Carouge, Cologny, Plan-les-Ouates ainsi que la Ville de Genève. Ceux-ci contiennent des ballons, boules de pétanque, matériel de fitness, raquettes, ping-pong, etc.

Ces casiers sont connectés à une application mobile, une fois que l'utilisateur s'est inscrit sur l'application, il peut les ouvrir avec son smartphone et utiliser le matériel à disposition gratuitement. L'activité se termine en prenant une photo du matériel remis dans les casiers à travers la vitre transparente.

En espérant, chers collègues, que vous ferez bon accueil à cette motion. Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci, Monsieur TOGNAN, Monsieur BOYER, vous avez la parole.

M. BOYER (S) : Merci, Madame la Présidente. Alors l'accueil que le groupe Socialiste fait à ce projet de motion, c'est un accueil perplexe. La perplexité va se formuler sous deux aspects, sous la forme et sous le fond.

Sous la forme, l'aspect, on va dire perplexité, vient du fait qu'à la lecture du projet de motion on s'est plus retrouvé, avec un brin d'humour, vers un flyer commercial, une espèce de publicité « Faites du sport, achetez BoxUp » plutôt que quelque chose, on va dire d'argumentaire en termes de peut-être un plus par rapport aux associations sportives qui existent déjà. On peut rester sur notre faim, par rapport à la forme pour la perplexité.

Concernant le fond, on a des questions et on se réjouit d'entendre les réponses des motionnaires. Par rapport, par exemple, au contenu de ces box, alors en été, des ballons, des boules de pétanques. En hiver, est-ce qu'il y aura des luges, est-ce que qu'il y aura d'autres choses, on ne sait pas ?

Donc la question est la suivante : le coût d'exploitation de ces box par an ? Alors c'est vrai que ça sonne bien d'appeler ça des BoxUp, c'est innovant, etc. mais c'est un casier 4.0. Et qu'en est-il de la sécurité des données 4.0 ? C'est un sujet d'actualité en ce moment la sécurité et la circulation des données.

Donc voilà, nous sommes perplexes et nous nous réjouissons d'entendre les motionnaires répondre à ces différentes questions. Merci beaucoup.

Mme DELÉVAUX (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Pour le groupe des Verts, on va soutenir la motion qu'on trouve intéressante, notamment parce qu'elle permet en plus des raisons liées à la santé, de favoriser la mobilité douce comme les gens n'auront pas à apporter leurs matériels. Voilà.

Et ce serait intéressant d'avoir éventuellement un retour d'expérience d'un ou plusieurs endroits où c'est déjà mis en place comme à Vessy ou aux Cherpines pour adapter si besoin à Onex. Merci, Madame la Présidente.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR va soutenir aussi cette excellente initiative. C'est vrai que ça existe dans d'autres communes, on pense que c'est une très bonne initiative.

Je mettrai juste une réserve sur les boules de pétanque, si on peut mettre quelque chose d'un peu moins dangereux, peut-être des boules en mousse ou bien voilà. Non, c'est juste pour le gag. En tout cas, on va soutenir. Merci.

M. RITTER (EVL) : Oui merci, Madame la Présidente. Nous, le groupe ECHO-Vert'Libéraux, nous allons aussi soutenir cette motion et puis nous sommes impatients d'avoir la réponse du Conseil administratif à ce sujet-là. Merci, Madame la Présidente.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe MCG va également soutenir la motion. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci, Monsieur AMBORD. La parole n'étant plus demandée, je demande à Monsieur PASQUIER de bien vouloir nous lire, c'est même pas les attendus, c'est carrément le projet de motion. [Lecture]. Merci, Monsieur PASQUIER.

Celles et ceux qui approuvent ce projet de motion 384, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. Pour l'abstention, le 0. Je lance le vote.

Le projet de motion 384 est approuvé par 19 oui et 8 abstentions (27 votants)

Motion 384 dont la teneur est la suivante :

« *Vu l'exposé des motifs*

Sur proposition du groupe UDC

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 19 oui et 8 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *D'étudier la possibilité de mettre à disposition de la population sur les emplacements sportifs de la commune du matériel sportif en utilisant la solution innovante d'une start-up romande de partage de matériel sportif nommée BoxUp (<https://box-up.ch/fr/>).*

Celle-ci a déjà mis en place des stations munies de casiers dans un certain nombre de communes genevoises. Ceux-ci contiennent ballons, boules de pétanque, matériel de fitness ou raquettes de ping-pong.

Ces casiers sont connectés à une application mobile. Une fois que l'utilisateur s'est inscrit sur l'application, il peut les ouvrir avec son smartphone et utiliser le matériel à disposition gratuitement avant de le ranger une fois son activité terminée. »

* * *

10) Pour une politique active d'acquisition foncière (projet de résolution 246)

La Présidente (EVL) : C'est un nouveau projet. Y'a-t'il une opposition à l'entrée en matière ? [Silence]. Non.

Alors, on entre en matière. Monsieur STURCHIO, vous avez la parole.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Je me permets d'emblée de vous rappeler ce que c'est une résolution au sens du règlement de notre Conseil

municipal. Article 39 : la résolution est une prise de position du Conseil municipal. Il est donc ici question que d'une prise de position ou résolution de notre organe délibératif.

Cette résolution si nous l'acceptons ce soir, ce que je souhaite, ne fait que demander l'application plus systématique de dispositions légales déjà en vigueur sur le canton de Genève et je peux citer les trois lois suivantes : la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977, la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 et la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique du 10 juin 1933. Les articles exacts ouvrant la possibilité aux communes d'utiliser le droit de préemption figurent dans l'exposé des motifs dont je ne doute pas que vous avez lu attentivement. Je peux encore préciser que l'État de Genève a la priorité pour préempter et que les communes ne peuvent le faire que si l'État y renonce.

Comme vous le savez déjà, notre canton souffre d'une pénurie de logements et d'une flambée des loyers sur le marché libre, que les premiers touchés sont les familles, les jeunes et les revenus modestes. Se loger dignement est une nécessité pour mener une existence normale et est essentiel à l'équilibre de notre société.

Pour la majorité de nos concitoyennes et concitoyens, le logement s'inscrit dans un cadre social. Alors que pour d'autres ce n'est qu'un objet financier, un investissement ou une source de profit.

Les aspirations entre locataires et propriétaires sont donc souvent diamétralement opposées. Raison pour laquelle les collectivités publiques doivent protéger les usagers les possédant. Dans ce contexte objectivement hautement spéculatif, les montants des loyers à Genève sont souvent abusifs. Dès lors, il n'y plus de marché raisonnable du logement, il n'y a que des prix qui explosent dû à la spéculation.

Or, c'est le logement réalisé par des entités publiques ou des coopératives qui permet de maintenir des niveaux de loyers acceptables, à long terme et c'est ce type de logements qui offre des possibilités d'accès bien plus avantageuses et intéressantes que le marché libre. Malgré l'intérêt que représente aujourd'hui ce type d'habitat, il n'existe pas dans le canton de Genève et sur la commune d'Onex de politiques volontaristes visant à reconvertis chaque fois que cela est possible les responsables parcs locatifs en habitats se situant hors du marché spéculatif.

Il est temps d'aboutir à une meilleure maîtrise des loyers. Le droit de préemption incite et permet une plus grande mixité sociale et fonctionnelle dans les quartiers, ce qui apporte de nombreux atouts en termes de cohésion sociale. Ce qui n'est pas le cas quand ce sont des financiers qui ne cherchent que des forts rendements.

Un équilibrage logement, emploi, équipements publics permet de favoriser la création d'emplois sur la commune et contribue à des quartiers vivants et dynamiques qui offrent des lieux de rencontre à la population, des activités qui favorisent les petits commerces de proximité et à des espaces pour les équipements culturels, sportifs et sociaux.

Vous l'aurez compris, l'objectif est d'augmenter le nombre de logements en main des collectivités publiques ou d'organismes sans but lucratif à Onex, de remédier aux causes structurelles de cette crise, réduire la spéculation sur les appartements et les immeubles d'habitation et permettre à tous ceux et à toutes celles qui le souhaitent de pouvoir se loger dignement à Onex.

Pour conclure, je vous rappelle qu'Onex est une commune particulièrement frappée par la pénurie de logements. Par conséquent, notre Conseil municipal se doit de donner à

l'exécutif communal les moyens d'une politique ambitieuse en matière de logement social, notamment à travers les instruments juridiques évoqués ci-avant.

Je vous invite à soutenir ce projet de résolution et à le voter avec nous sur le siège. Merci.

M. PETERSCHMITT (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe des Verts et des Vertes vous invite à voter favorablement à ce projet qui a pour but de soutenir l'accès aux logements d'utilité publique sur la commune.

Des logements accessibles pour tous et toutes pour renforcer la mixité ainsi que la cohésion sociale. Ce projet a également pour but d'encourager la commune à lutter contre le contexte spéculatif dans lequel nous nous trouvons actuellement. Il y a toujours plus de demandes de logement et des loyers toujours plus chers.

Ce projet laisse bien entendu une marge de manœuvre au Conseil administratif pour ne pas exercer le droit de préemption dans le cas où cela ne serait pas souhaitable pour notre commune. Le Conseil administratif doit simplement motiver et justifier ce choix.

Pour terminer, nous vous demandons donc, à nouveau, de faire un bon accueil à ce projet et souhaitons le renvoyer directement au Conseil administratif. Merci.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Madame la Présidente. J'ai lu ce projet de résolution plusieurs fois, il est dense et long et il mérite de nombreuses remarques et considérations. Mais je serai brève et je vais vous parler comme je pense. Je n'ai pas écrit mon discours à l'avance, alors excusez-moi s'il n'est pas de la meilleure qualité.

Alors, donc, ce projet de résolution demande que la commune exerce systématiquement son droit de préemption. La commune maintenant elle a un droit de préemption, comme toutes les communes, elle l'exerce quand elle le veut et quand elle ne le veut pas, elle ne l'exerce pas. Mais avec ce projet de résolution, on demande l'exercice systématique du droit de préemption et je trouve que c'est un petit peu excessif et du reste je me demande si la commune a les moyens d'exercer systématiquement le droit de préemption.

Ensuite, je dirais que, à Genève, les communes donc... c'est ce que j'ai déjà dit, disposent d'un droit de préemption sur les ventes immobilières pour autant que le bien soit situé en zone de développement et que la collectivité, en l'occurrence la commune, ait un projet de logement d'utilité publique.

Ensuite, comme je disais tout à l'heure, on peut se demander si la commune d'Onex a les moyens d'exercer systématiquement son droit de préemption. Et je pense qu'il s'agirait d'un droit de préemption sur les parcelles qui seraient mises en vente, je suppose dans les zones d'habitations individuelles.

Et je vais vous donner un chiffre cantonal mais qu'on peut appliquer aussi à Onex. Dans le canton de Genève, 80% des rentrées fiscales des personnes physiques proviennent des zones d'habitations individuelles, populairement dites zones villas. Si le but de ce projet de résolution est la mainmise de la commune systématique par un droit de préemption sur ces zones-là, d'abord la commune d'Onex je ne pense pas qu'elle en ait les moyens et puis ensuite ça impliquerait à la longue, lentement mais sûrement, la disparition de ces zones individuelles qui quand même rapportent des rentrées fiscales bienvenues sur la commune d'Onex et ça serait dommage que leurs parcelles quand elles seront vendues soient systématiquement préemptées par la commune d'Onex.

Ensuite, excusez-moi je me suis notée ça ici, alors l'exposé des motifs de ce projet de résolution est très long et très bien rédigé. Il y a beaucoup de détails et merci beaucoup. Je dirais que, c'est mon opinion personnelle, il y a effectivement une demande de logements très importante dans le canton de Genève et les loyers sont tout simplement, je dirais, honteux tellement ils sont élevés.

Ceci dit, il est vrai qu'il y a de la spéculation immobilière et elle est fort regrettable qui cause certainement un montant de loyers assez important mais il n'y a pas que ça. Je dirais que si les loyers sont tellement élevés c'est parce qu'il y a une très forte demande et s'il y a une très forte demande c'est parce que Genève, le canton de Genève, subit une explosion démographique dramatique. Il y a toujours plus de personnes qui viennent ici, et ça, ça fait augmenter la demande et donc les prix. Il y en a qui en profitent.

Ceci dit il faut préciser que malgré cette crise du logement, où on a des difficultés à trouver des appartements et surtout des appartements bon marché, Genève, de son histoire, n'a jamais autant construit que maintenant.

Ensuite, il y a effectivement un manque de logements bon marché mais il faut relativiser aussi le manque de logements, parce qu'il y a des projets pharaoniques de constructions d'immeubles de logements qui sont en cours. Il y a beaucoup de logements qui sont et vont être mis sur le marché, par exemple je vous cite le quartier de l'Étang à Vernier, le quartier de Belle-Terre à Thônex, le développement de Bernex-Nord, sans oublier le dramatique.. ça c'est mon opinion le dramatique... projet des Cherpines qui fera à peu près 10'000 logements et 2'500 emplois.

Donc Genève construit et va continuer à construire et il faut dire aussi qu'Onex a déjà fait énormément pour le logement dans le passé, et qu'elle n'a pratiquement que des logements et pas d'emplois, et qu'il faut, comme nous le disons toujours au groupe UDC, il faut conserver une qualité de vie et puis éviter le bétonnage notamment des parcelles préemptées.

Et je terminerai par l'opposition en général de l'UDC. L'UDC est attaché à la défense de la propriété individuelle et nous pensons que les expropriations ou l'usage d'un droit de préemption, notamment systématique, c'est ça qui me dérange c'est le "systématique" qui est dans ce projet de résolution, et que l'exercice d'un droit de préemption notamment systématique doit être une ultima ratio et utilisé avec la plus grande parcimonie.

Voilà, et nos derniers programmes politiques de partis mettent en avant la lutte contre la surdensification. Je vous remercie.

M. ABBÉ-DECARROUX (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, chers collègues, le groupe PLR s'interroge. S'interroge sur la fameuse compatibilité avec la mixité sociale, en tout cas attendue, au détriment d'autres besoins qui doivent être remplis par la commune si ces fonds sont mobilisés pour l'achat ou la préemption de biens fonds.

Mais également sur le fait qu'une telle politique aura nécessairement des effets négatifs sur les bons contribuables possibles dont Onex à également besoin. Le groupe PLR s'interroge également sur la compatibilité de ce projet de résolution avec la Loi sur l'administration des communes. Notamment sur l'article 30 alinéa 1 lettre K qui dit « le Conseil municipal délibère sur les objets suivants : l'exercice d'un droit de préemption » et non pas l'exercice systématique du droit de préemption.

Mesdames et Messieurs, le groupe PLR s'interroge encore et interroge votre assistance, sur notre commune et son Conseil administratif : doit-il vraiment prendre un rôle d'agent, un rôle actif d'agent immobilier ?

Il s'interroge également sur le fait que cette résolution est un aveu de défiance ou de méfiance à l'égard de notre Conseil administratif, à tout le moins un affront à son encontre car une telle résolution c'est renoncer à l'appréciation des opportunités et des risques qu'il doit faire. Et en la matière cesser d'être totalement utile.

Le groupe PLR, vous l'avez compris, avec toutes ces interrogations, s'opposera fermement à cette résolution qui flirte, Mesdames et Messieurs, avec l'abus de pouvoir.

M. RITTER (EVL) : Oui merci, Madame la Présidente. Notre groupe n'est pas non plus pour que la municipalité joue le rôle d'agent immobilier. Bien que dans des cas particuliers, nous ne sommes pas opposés à de telles opérations, surtout pour acquérir des propriétés qui ont une valeur patrimoniale, mais pas de manière systématique comme demandé dans ce projet de résolution.

C'est pour ces raisons que le groupe ECHO-Vert'Libéraux va voter non à ce projet de résolution. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Oui merci, Madame la Présidente. Donc j'ai entendu précédemment que 80 % des revenus proviennent des zones villas, j'aimerais bien savoir d'où vient ce chiffre. À mon sens, c'étaient surtout les impôts sur les entreprises qui favorisaient, qui amenaient les impôts.

Ensuite, ce projet-là, il amènerait aussi un projet de mixité où il y aurait des entreprises et des loyers, des locataires, des propriétés donc ça ne sera pas une sorte de ghetto comme on peut l'imaginer.

Alors les loyers à Genève actuellement sont élevés mais aussi à cause des entreprises qui louent des appartements à des loyers exorbitants pour que leurs employés puissent venir. Et alors, oui on construit, mais on construit beaucoup de locaux, de bureaux et de locaux pour les entreprises mais pas assez de logements pour les personnes. Merci.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Je tenais à répondre sur deux points.

Par rapport à l'article 30 lettre K de la LAC, nous continuerons, nous Conseil municipal, à voter le projet de délibération en question qui nous sera soumis par le Conseil administratif, ça ne change rien. Et comme je l'ai dit, c'est un projet de résolution donc c'est une volonté du Conseil municipal que le Conseil administratif aille de l'avant sur l'utilisation de son droit de préemption.

Et pour ce faire, je vous rappelle le point 4 du projet de résolution qui prévoit que le Conseil administratif doit apporter et démontrer le cas échéant les motifs pour ne pas user de ce droit donc le systématiquement n'est pas aussi dictatorial que certains semblent vouloir nous le faire croire. Je pense plutôt qu'ils ont peur pour leur petit confort personnel.

Et encore, pour répondre, je crois que c'était Madame MASÉ, sur les zones. Les zones ce ne sont pas les zones villas qui sont touchées, la loi est très claire à ce niveau-là. Comme je l'ai indiqué dans l'exposé des motifs, ce sont les zones de développement au sens de la loi générale sur les zones de développement qui peuvent être affectées à la construction de logements qui sont grevés de ce droit de préemption.

Le reste, reste soumis à la loi privée, ça veut dire tant que vous n'êtes pas dans une zone de développement, vous allez vendre votre villa à qui vous voulez et le Conseil administratif ou le Conseil municipal n'aura rien à dire. Donc la loi délimite expressément ce qui peut et quand le droit de préemption arrive et c'est pas quand on veut, pour tout le temps, tout le temps sur tout, enfin ça c'est mensonger de dire ça ou de le comprendre ainsi.

Je crois que j'ai fait le tour et puis par rapport à la mixité sociale, oui la loi aussi prévoit la mixité sociale. Elle prévoit justement des droits à bâtir et elle prévoit qu'on ne peut pas dépasser 20 % de logements sociaux. Donc il n'y aura pas non plus la création de ghettos mais ma consœur des Verts a déjà répondu sur ce point. Merci.

M. PASCHE (Ve) : Oui merci, Madame la Présidente. Je voudrais simplement dire par expérience, que chaque fois que la commune a fait une acquisition de quelque chose, elle l'a fait en pensant ou en faisant des choses bien pour la commune, pour les Onésiens et les futurs habitants.

Quand c'est un privé, lui, il va regarder d'avoir des bénéfices sur son investissement au plus rapide. Je rappellerai à Madame MASÉ que si nous n'avions pas à l'époque, il y a quelques années, racheté Morillon-Parc, elle aurait un immeuble devant chez elle. Et c'est pour ça, que je pense que quand la commune peut comme ça dire son mot, elle pense aux Onésiens et à Onex et pas éventuellement à des profits rapides ce qui n'est pas le cas de privés qui s'occuperaient de construire ou d'acheter des terrains.

Et ça, je mets au défi qui que ce soit, de trouver chaque fois que l'on a fait une acquisition de terrain ça a été en pure perte. Je vous rappelle que le terrain qu'à l'époque on n'avait pas pu acheter vers où c'est fait maintenant l'EMS, où ils ont construit à côté, on s'est un peu mordu les doigts, il y avait une majorité qui ne voulait pas mais on n'a pas pu mettre ce que l'on voulait, comme on voulait voir les choses et il s'est construit un immeuble à côté de maisons, c'est juste là derrière d'ailleurs. Alors que les propriétaires n'étaient pas du tout contents mais on n'a rien pu dire puisque ce n'était pas notre terrain.

Donc là, le fait d'acquérir du terrain permet à la commune et au Conseil municipal de pouvoir dire son mot et ce qu'on veut faire dans l'intérêt d'Onex et des Onésiens. C'est tout, merci.

M. ABBÉ-DECARROUX (PLR) : Oui merci, Madame la Présidente. C'est pour répondre à Monsieur STURCHIO sur les intérêts personnels, je trouve que c'est un procès d'intentions, c'est plutôt mal venu dans cette instance.

Juste pour dire également que je suis investisseur institutionnel, caisse de pensions et que c'est grâce à ces investissements en pleine propriété que nous pouvons faire des logements mixtes où on peut assurer la mixité sociale de qualité, précisément, et ce n'est pas précisément en prenant l'entier des terrains et en les mettant en DDP qu'on arrive à ces résultats, au contraire il faut des investisseurs à but non lucratif institutionnels et là vous bloquez complètement le système. Et ça, j'en ai la démonstration.

La Présidente (EVL) : Merci, Monsieur ABBÉ-DECARROUX. Je vois que la parole n'est plus demandée. Je vais donc demander à Monsieur PASQUIER de nous lire les attendus de ce projet de résolution. [Lecture] Merci, Monsieur PASQUIER.

Celles et ceux qui approuvent le projet de résolution 246, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. 0 pour l'abstention. Je lance le vote.

Le projet de résolution 246 est approuvé à par 19 oui et 8 non (27 votants)

Résolution 246 dont la teneur est la suivante :

« Vu le besoin de logements locatifs dû à la pénurie

Vu la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977

Vu la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957

Vu la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique du 10 juin 1933

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des groupes Socialiste et Vert.es

LE CONSEIL MUNICIPAL

considère :

par 19 oui et 8 non

1. *Qu'il y a lieu de mettre en œuvre rapidement et sur le long terme une politique d'acquisition foncière active pour la construction de logements d'utilité publique sur le territoire communal, par l'achat de parcelles de gré à gré ou par l'exercice systématique du droit de préemption.*
2. *De mettre en droit de superficie, notamment auprès de coopératives d'habitations ou de fondations immobilières de droit public, les biens-fonds communaux du patrimoine financier, permettant d'assurer une mixité sociale et fonctionnelle dans les quartiers.*
3. *Que la Ville d'Onex renonce systématiquement à vendre les droits à bâtir ou terrains qu'elle possède à des tiers agissant sur le marché spéculatif.*
4. *Que le Conseil administratif doit apporter et démontrer, le cas échéant, les motifs pour ne pas avoir usé du droit de préemption. »*

* * *

11) ACG - Décision de l'AG du 15.09.2021 concernant :

- l'octroi, par le Fonds intercommunal, au SIACG, d'une subvention de 2.2 millions de francs pour l'acquisition et l'implémentation d'un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) destiné aux 44 communes membres

La Présidente (EVL) : Y'a-t-il des commentaires ? (Silence) Non pas de commentaire, ok.

12) Propositions individuelles et questions

La Présidente (EVL) : Madame MASÉ, vous avez la parole.

Mme MASÉ (UDC) : Oui merci, Madame la Présidente. J'ai deux petites questions.

La première s'adresse à Madame KAST. Madame KAST, la Tribune de Genève a fait paraître sur son site en ligne le 17 septembre, un article dans lequel vous étiez citée. Le titre de l'article c'est « Visées par le Canton, les communes sonnent le tocsin. Le budget 2022 du Canton prévoit des recettes en provenance des communes lié à un écrêtage des revenus des plus riches. Une déclaration de guerre, estiment les magistrats ». J'aimerais savoir, s'il vous plaît, de quoi il s'agit et quel est l'impact pour Onex ? Merci.

La deuxième question à la Conseillère administrative qui pourra répondre, elle concerne les feux de signalisation au carrefour route de Loëx, chemin de Cressy, chemin de l'Auberge. J'aimerais savoir si ces feux sont du ressort communal ou cantonal, s'il vous plaît ? Merci.

M. AMBORD (MCG) : Oui merci, Madame la Présidente. J'ai une question au Conseil administratif par rapport à l'affichage de la Ville d'Onex.

Il y a une certaine reprise maintenant plus ou moins au niveau des événements qui vont se faire déjà l'année prochaine, donc au niveau publicité nous, on est déjà au courant et puis on est déjà en train de réaliser certaines choses, mais on voit qu'il y a quand même un réel manque à gagner puis un réel manque de pouvoir communiquer sur la Ville d'Onex pour certains événements.

Et j'aimerais savoir si ça va être rétabli, où en est le contrat entre la SGA et les contrats qu'il y avait, je crois qu'il y avait une autre compagnie, puis SGA avait fait appel justement.

Et je voulais savoir, je crois que ça fait 2 ans maintenant, est-ce qu'il y aura du nouveau ? Comment fait-on pour communiquer aujourd'hui à travers les affiches grand format ? C'est un peu ça la question. Merci, Madame la Présidente.

M. JOUAIIDI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Alors c'est un sujet que j'ai envie d'aborder depuis longtemps mais je n'avais pas eu l'occasion, je regrette. C'est suite à l'accident qui s'est produit dimanche passé à l'avenue des Grandes-Communes devant l'arrêt du bus Marché. Juste devant se trouve un passage piéton, c'est là où c'est arrivé cet accident. Je pense qu'il manque de la visibilité à 100 % parce que j'ai déjà parlé

avec plusieurs personnes pour avoir leurs avis et il manque de la visibilité sur la gauche et sur la droite.

Ma question au Conseil administratif : est-ce que c'est prévu de mettre en place sur ce tronçon des mesures de sécurité supplémentaires pour éviter ce genre d'accidents dans le futur ? Merci, Madame la Présidente.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Oui merci, Madame la Présidente. J'ai une question en fait au sujet de la place du 150^{ème} où il y a le chalet.

Je me suis aperçue qu'il y avait des trous, d'ailleurs j'en ai profité d'un trou, heureusement que c'était moi donc j'ai pu me relever sans blessures, sans rien. Est-ce que ça serait possible de pouvoir réparer ces trous qui se trouvent où il y a le chalet ? Merci bien.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Suite à l'intervention de Monsieur SUCHET, plus tôt pendant la séance, je souhaiterais des informations sur les panneaux d'affichage de l'exposition du bord de l'Aire, ont-ils été enlevés ou si comme l'a mentionné Monsieur SUCHET est-il prévu de les enlever ? Merci.

La Présidente (EVL) : Merci, Madame BEAUSOLEIL. Je n'ai plus de questions. Madame KAST, vous avez la parole.

Mme KAST : Alors moi, j'en ai quelques-unes de réponses à apporter et puis mes collègues compléteront pour ce qui concerne leurs dicastères. Donc d'abord je vais prendre dans l'ordre où j'ai noté, donc où ça a été posé. Je vais répondre à Madame MASÉ sur sa très bonne question concernant ce débat entre le canton et les communes.

Alors ce qu'il faut savoir c'est que le canton depuis 2 ans déjà maintenant, a l'intention de ponctionner la masse financière des communes à hauteur de, en théorie c'était Fr. 20'000'000.00 + Fr. 30'000'000.00 + Fr. 40'000'000.00 sur 3 ans donc ce qui nous amenait donc 20 millions la première année, 50 millions la deuxième, 90 millions la troisième année.

Évidemment que les communes se sont opposées à cette démarche, entamant un dialogue avec le canton en considérant que si on pouvait entendre que le canton puisse transférer certaines charges aux communes, il n'était pas question que le canton transfère des charges sans transférer des compétences également aux communes.

Les communes genevoises sont les communes de toute la Suisse qui ont le moins de pouvoir par rapport au canton, le moins de compétences et si le canton entendait alléger une partie de ses responsabilités sur le budget des communes alors il était évident pour les communes que ceci devait s'accompagner avec un transfert de compétences selon le bon adage « qui paie commande » ou l'autre bon adage qui est dans la Constitution qui dit que « chaque collectivité est responsable de la politique publique qui lui appartient et doit la financer ».

Donc si le canton ne la finance plus, ça ne doit plus être une prestation publique du canton et donc ça doit devenir une prestation publique des communes et donc ça veut dire transférer des compétences.

Le dialogue a tourné autour de ce débat avec en point de mire, effectivement d'abord ce qui a été une menace, c'est-à-dire de déposer ce projet de loi que nous, on appelle l'écrêtage puisque c'est un mécanisme qui vise à aller chercher les surplus de recettes fiscales, notamment auprès des communes les plus riches.

Dans la première version du Conseil d'État, il y a eu plein de versions derrière, donc je ne vais pas toutes les passer en revue, mais dans la première version du Conseil d'État, les 15 communes les plus riches passaient à la caisse et donc vous allez me dire, en bonne logique, alors finalement on n'est pas concerné.

Oui mais non, parce que comme je vous l'ai bien expliqué lors de la présentation du budget, près de 35 % de nos recettes proviennent de ces communes les plus riches. Pourquoi ? Parce qu'elles sont redistribuées aux communes les plus pauvres par le biais de la péréquation.

Et effectivement, comme je vous l'ai dit également, pour Onex c'est 35 % de nos revenus qui proviennent de la solidarité intercommunale. Donc il est évident que si on enlève Fr. 90'000'000.00 sur les 15 communes les plus riches, il n'y a pas besoin d'être un grand comptable ou un grand financier pour se dire qu'il va manquer quelques sous dans le gâteau de la péréquation.

Et que si le canton enlève Fr. 90'000'000.00 aux communes les plus riches qui alimentent cette péréquation, il y a de fortes chances qu'à l'arrivée ça soit quand même les communes qui bénéficient de cette péréquation qui vont trinquer. Et c'est là que toutes les communes sont évidemment d'accord entre elles pour dire que, qu'on soit directement visé par le projet de loi d'écrêtage ou indirectement par ces effets sur la péréquation intercommunale, il n'est pas admissible que le canton vienne comme ça se servir sur les recettes des communes et mette à mal la solidarité intercommunale entre elles.

Partant de ça, le canton a néanmoins déposé ce projet de loi d'écrêtage, il y a déjà une année, mais on a eu trouvé un accord pour le geler en commission et continuer à discuter sur un certain nombre de transferts de prestations qui pourraient s'accompagner de transfert de charges et de compétences afin d'alléger le budget cantonal.

On en était là dans les discussions avec un sujet qui était presque abouti, je dirais, qui était celui du transfert d'une grosse partie du financement de la Fondation pour l'animation socio-éducative, la FASe, transfert d'une grosse partie de son financement cantonal aux communes, sachant que les communes nous finançons déjà une partie pour nos dispositifs locaux, à-peu-près les deux tiers et qu'il y a un tiers qui est financé par le canton. Donc ce tiers-là aurait pu être transféré sur les budgets des communes puisque c'est déjà un domaine où nous avons des compétences puisque nous participons déjà la gestion de cette fondation et que nous décidons des dispositifs qui se déploient sur nos territoires.

Donc on était à bout touchant là-dessus et effectivement le canton a présenté son projet de budget 2022 et a mis dans ses prévisions financières Fr. 44'000'000.00 provenant des communes et il a laissé son financement de la FASe.

Donc en fait, il n'a pas du tout avancé tel que nous étions plus au moins convenus entre les communes et le canton d'aboutir sur ce projet.

Alors, nous, on a considéré les communes, moi je siège au sein du bureau de l'Association des communes genevoises, c'est à ce titre que je participais à cette conférence de presse mais donc nous sommes, le bureau de l'association, qui réunit toutes les communes et à

la commission des finances qui réunit tous les magistrats en charge des finances des communes avec nous, que c'était un désaveu ou un renoncement à cette négociation qui avait presque abouti... Enfin qui était en phase de finalisation.

Et donc nous avons voulu, effectivement, dire clairement que nous n'étions pas d'accord, rappeler que nous n'étions pas d'accord avec ce projet de loi d'écrêtage, que nous étions prêts à prendre le financement cantonal de la FASe pour autant que le canton le désire toujours. Mais qu'il n'était pas question qu'on ait les deux, d'ailleurs nous avions eu une décision d'assemblée générale au mois de juin qui disait clairement que les communes étaient prêtes à reprendre le financement de la FASe pour autant que le projet de loi d'écrêtage soit retiré des discussions.

Alors évidemment quand le canton a présenté son projet de budget et qu'il y a exactement l'inverse de ce qu'on voulait, on n'était pas très contents et c'était le sens de cette conférence de presse.

Aujourd'hui, le canton nous a expliqué que ça ne veut pas dire qu'ils ont changé d'avis mais qu'ils devaient quand même le mettre comme ça dans leur projet de budget mais qu'ils aimeraient quand même toujours bien arriver à avancer sur la FASe mais qu'ils ne sont quand même pas prêts à retirer le projet de loi d'écrêtage, en tout cas pas tant qu'on n'a pas abouti sur la FASe. Bref, ça n'a pas beaucoup avancé.

Et pour ce qui est de la deuxième partie de votre question, quelles sont les conséquences pour Onex ? À ce stade, il n'y en a pas, dans le sens où on n'a rien mis au budget ni en termes de projet de loi écrêtage mais directement comme je vous l'ai expliqué, on n'est pas concerné directement ça serait uniquement des effets sur la péréquation les années d'après, mais ni non plus sur la part de financement éventuelle de la FASe qu'Onex reprendrait parmi les 45 communes.

Donc on a rien mis parce qu'il n'y a rien qui a abouti, si ça devait se débloquer d'ici la fin de l'année, très probablement qu'il y aurait un projet de budget complémentaire pour cette part cantonale de la FASe qui vous serait présenté. Si c'est éventuellement encore en 2021, Je n'y crois pas beaucoup, je pense que si ça doit aboutir ça aboutira courant 2022 et évidemment qu'on vous présenterait alors à ce moment-là un crédit complémentaire de fonctionnement, en vous expliquant tout ce processus, comment le mécanisme s'est mis en place, quelle est la part d'Onex, comment elle est calculée et on vous demandera évidemment de voter ça.

Ça s'accompagnerait forcément d'une modification législative cantonale. Donc évidemment qu'il y a encore un peu de pain sur la planche avant que ceci puisse arriver mais voici un petit peu comment se figurent les discussions.

À cet égard, effectivement, Madame la Présidente vous a annoncé en début de séance que vous aviez reçu un courrier de la Fédération des centres de loisirs et de rencontres, qui effectivement sont assez inquiets de ce processus de transfert de financement du canton aux communes. C'est compréhensible, ils n'ont pas eu beaucoup d'informations, ils ne savent pas exactement à quelle sauce ils vont être mangés.

Mais je peux vous assurer que ce soit de la part du canton ou des communes, il n'est pas question de manger qui que ce soit par ce mouvement mais simplement de rééquilibrer les choses en termes de financement entre les collectivités publiques de niveau communal et la collectivité publique de niveau cantonal. Donc il n'est pas question de mettre à mal le fonctionnement de la FASe ou de changer les équilibres internes à la FASe, mais uniquement de substituer une collectivité publique par l'autre.

Donc voici où en est le débat, et c'est très volontiers que je vous tiendrai au courant mais alors à ce moment-là on fait un point récurrent à chaque Conseil municipal, parce que ça change tout le temps. Mais si ça vous intéresse, très volontiers, je peux vous informer de ces discussions à chaque Conseil municipal ou à l'occasion s'il y a des avancées significatives.

Pour ce qui est de votre question toujours, sur le feu au chemin de l'Auberge, route de Loëx. Alors, ça dépend un petit peu sur quoi porte votre question. Si c'est le réglage du feu, c'est cantonal. Si c'est d'autres éléments de la route, c'est une route communale. Donc si c'est le réglage du feu, vraiment, ça c'est effectivement une décision cantonale notamment par rapport aux clignotants, si c'était ça votre questionnement. Mais je vous laisse préciser peut-être votre question .

Madame MASÉ (UDC) : Pas le réglage, je sais que des fois il clignote et des fois pas. C'est le fait qu'il y ait des feux à ce carrefour. Merci.

Mme KAST : La simple existence des feux pourrait être remise en cause par la commune mais je pense assez difficilement puisqu'il y a le bus qui passe à ce carrefour-là et donc ce n'est pas une décision qu'on pourrait prendre en totale autonomie. Voilà, mais c'est une route communale donc oui on a un pouvoir d'influence dessus mais pas sans tenir compte des autres entités dont le trafic doit être régulé à cet endroit-là.

Après j'ai une question sur l'affichage et la SGA de Monsieur AMBORD. Donc oui on a eu une première décision qui considérait qu'on avait manqué de transparence dans les critères, dans les notes attribuées lors du mandat. C'était une décision purement formelle.

Et donc nous avons rejugé ces deux offres, en répondant bien à tous les critères que le tribunal exigeait. Qui a donné exactement le même résultat que la dernière fois, c'est-à-dire que maintenant je peux vous le dire car tout le monde sait qui c'est et qu'il n'y a plus de confidentialité à garder, donc c'est Neo Advertising qui a fait la meilleure offre contre la SGA.

Nous avons notifié ces décisions aux deux concurrents, cette nouvelle évaluation de leurs offres. Et nous avons renouvelé ces décisions et on doit arriver tranquillement au délai de 30 jours juste là maintenant, donc je ne sais pas si la SGA a refait recours contre la nouvelle décision d'attribution à Neo Advertising de la concession d'affichage public. Elle pourrait refaire recours contre la nouvelle décision d'attribution à son concurrent, à sa concurrente, et si elle le fait on est reparti pour un tour. Si elle ne le fait pas, effectivement je pense que l'année prochaine on pourra retrouver un affichage public plus classique.

Et puis, il y avait la remarque de Monsieur JOUAIDI concernant la visibilité au passage piéton où il y a eu l'accident. Alors je vais être très claire avec vous, je n'ai pas encore eu le retour de la police cantonale lié à la police municipale sur cet accident. Ce n'est pas considéré comme un lieu accidentogène sur la commune, ce n'est pas un lieu où on a eu régulièrement des problématiques. Je ne sais pas exactement ce qui c'est passé, je n'ai pas eu les éléments.

Maintenant, s'il est identifié qu'il y a une dangerosité particulière à cet endroit, ne vous inquiétez pas, le canton et notamment la police cantonale, sera assez prompt de nous dire qu'on doit modifier cet endroit. De ce que je connais de l'endroit, effectivement, il peut y avoir un souci de visibilité si le piéton se comporte de manière, je dirais, dangereuse c'est-à-dire déboule derrière le bus qui peut être en stationnement à l'arrêt, ça, j'ai vu des fois ce

sont des moments un peu de frayeur sur le passage piéton, où un piéton débouche entre deux voitures en dehors du passage piéton.

Parce que, à l'endroit du passage piéton, il y a un bon dégagement sur la berne centrale là, mais c'est vrai qu'avant, des fois il y a des gens qui passent, qui traversent la berne centrale entre deux voitures et là il peut y avoir quelque chose de surprenant pour les voitures. Mais je vous rappelle qu'en principe, les voitures à cet endroit-là sont à vitesse extrêmement modérée et, je veux dire, malheureusement que ce soit par un comportement du.. je ne sais pas ce qu'il s'est passé donc je ne porte aucun jugement mais je sais que ça peut être par un comportement dangereux du piéton ou une vitesse excessive de la voiture.

Effectivement ça ce n'est pas vraiment des choses contre lesquelles on peut se prémunir complètement, parce que si quelqu'un déboule à pied d'un endroit où il y a aucune visibilité genre derrière un bus ou une camionnette, on sait que ça peut être très surprenant pour un conducteur sans qu'il ne roule très vite.

Et à l'inverse, on sait aussi que si un conducteur roule trop vite ses temps de réaction sont plus longs et qu'à ce moment-là il peut y avoir des accidents. Donc j'attendrais le rapport de police complet pour bien pouvoir évaluer ce qu'il s'est passé. J'ai cru comprendre que d'ailleurs ils appelaient à témoins s'il y a des gens qui ont vu, il faut peut-être les diriger vers la police cantonale qui s'est occupée de cette affaire afin qu'ils puissent attester du comportement des deux protagonistes de cet accident.

C'est tout pour mes questions. Merci, Madame la Présidente.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Juste pour des mini précisions par rapport aux questions posées auxquelles ma collègue a très bien répondu.

Concernant les feux c'est toujours une discussion avec le canton, commune-canton, par rapport aux feux.

Et puis pour revenir sur votre intervention concernant cet accident, Monsieur JOUAIDI à l'avenue des Grandes-Communes. C'est vrai qu'il peut y avoir des erreurs et je pense que les services vont regarder ça de plus près, en l'occurrence le service de la sécurité parce qu'une erreur de ce type nous avait été signalée sur la route de Chancy et c'est pour ça que les passages piétons ont été enlevés. Parce qu'il y avait justement un problème de visibilité et c'est une personne de la commune qui a attiré l'attention du canton et de la commune sur le sujet. Donc c'est très bien ces interventions que vous faites sur ce sujet.

Voilà. Merci, Madame la Présidente.

Mme KLEINER : Et enfin pour terminer, pour répondre à vos deux questions.

L'une au sujet de l'exposition qui a eu lieu sur les bords de l'Aire. Cette exposition s'est terminée le 26 septembre et il est prévu effectivement d'enlever tout ce qui est de la signalétique et tout ce qui est des éléments qui ne sont pas résorbables naturellement.

Par contre les œuvres d'art ont expressément été réalisées avec des matériaux résorbables et elles vont être laissées sur le site.

En ce qui concerne la place du 150^{ème}, je vous remercie pour votre intervention Madame SCHMIDT-MESSINA et vous me donnerez des détails afin que je puisse prévenir le Service exploitation et que nous puissions remédier à ce problème. Je vous remercie.

La Présidente (EVL) : Merci, Madame KLEINER. On arrive au bout de cette séance. Je vais la lever et poser la question au public s'il y a des questions ? [Silence] Non.

Bonne soirée à tous !

La séance est levée à 21 heures 48.

Le Secrétaire :

Jean-Pierre PASQUIER

La Présidente :

Nathalie KELLER